

VERBATIM DE LA RÉUNION PUBLIQUE
PORT EN BESSIN HUPPAIN
le 12 avril 2013, 18h à 21h, Salle des Fêtes

En tribune

Commission particulière du débat public:

Claude BRÉVAN, Présidente
Laurent PAVARD, membre
Jean-Louis CHEREL, membre
Roger SILHOL, membre
Mireille LETEUR, membre

Maîtrise d'ouvrage

Bernard GUITTON, directeur du projet, EDF EN
David LEMARQUIS, chef du projet, EDF EN
Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement, EDF EN
Brice COUSIN, wpd

Représentants de l'Etat

Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime
Guillaume BARRON, Directeur adjoint, Délégué à la mer et au littoral

Intervenants au pupitre

Daniel LEFEVRE, Président du Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
Paul FRANÇOISE, Président du Comité départemental des pêches du Calvados
Philippe AUZOU, Délégué départemental de la Société nationale de sauvetage en mer Calvados.
Serge EVEN, Président de Ligue de Voile de Basse-Normandie.
Jean OLIVE, Président de la Fédération des sports nautiques et sous-marins, ligue des Pays normands. Représentant du Comité 14 de la Fédération des sports nautiques et sous-marins

Début de la séance à 18h

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous voulez bien vous installer. On va pouvoir commencer. Monsieur le maire si vous voulez dire quelques mots d'accueil.

Pierre CAVEY , Maire de Port-en-Bessin Huppain

Je ne sais pas si tout le monde est arrivé. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à Port-en-Bessin Huppain. Je pense que le choix de ce lieu de réunion n'est pas le fruit du hasard. Un des thèmes abordés ce soir c'est bien entendu celui de la pêche. Port-en-Bessin Huppain c'est, c'était en tous les cas le premier port de pêche de Normandie, haute et basse réunies, en valeur, en 2011. Je ne sais pas quels sont les chiffres actuels. Mais en tous les cas la pêche tient toujours chez nous une place très importante, comme vous pouvez l'imaginer. Pour ceux qui ont découvert notre port aujourd'hui, vous vous rendez compte que le port est dans la ville et est au centre de l'activité principale de notre ville. Comme vous le savez peut-être, un emploi en mer correspond à quatre à cinq emplois à terre. Derrière la pêche il y a aussi le mareyage, il y a aussi l'avitaillement, la réparation navale. Nous allons avoir prochainement un élévateur à bateau. Il y a aussi le commerce et aussi le tourisme. L'un des principaux attraits touristiques de notre commune est lié à en grande partie cette activité incessante du 1er janvier au 31 décembre avec le va-et-vient des chalutiers au gré des marées, avec le mouvement des entreprises de réparation navale qui transportent tantôt un treuil, tantôt un moteur, tantôt un portique. Et nous sommes très attachés bien entendu à cette image de Port de pêche vivant et typique. Vous comprendrez que dès le début de la concertation, la municipalité a soutenu et accompagné les pêcheurs et l'ensemble de la filière pêche. Je sais qu'il en est de même pour les autres ports de la région. D'autant que ces dernières années la pêche est attaquée de toutes parts. Entre le prix du carburant, la raréfaction de certaines espèces des mesures européennes parfois contraignantes, parfois difficiles à comprendre. S'ajoute à cela un certain nombre de projets qui tendent à réduire, de manière significative, les zones de pêche. Les zones Natura 2000, le rejet de boue de l'estuaire de la Seine, l'extraction de granulats et maintenant donc le projet éolien. Ces projets qui n'ont rien à voir entre eux aboutissent malgré tout au même inconvénient, pour nos pêcheurs et donc pour toute la filière pêche. Il serait temps que les pouvoirs publics prennent en charge de manière globale ce réel problème. Concernant les éoliennes il est indéniable qu'une longue concertation a eu lieu. Et le consortium retenu est sans doute celui qui aura pris en charge, le plus, les problèmes de la pêche. Surtout en réduisant la superficie de la zone choisie. Mais il reste malgré tout, bien entendu, un certain nombre d'interrogations. Si ce projet voit le jour, qu'en sera-t-il de la construction de la maintenance des navires de plaisance ? Sachant qu'à Port en Bessin Huppain, nous réunissons toutes les compétences et que nous posséderons prochainement un élévateur à bateau. Autre question, comment être sûr que les 35 % de taxe, dédiés au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins seront réellement fléchés vers les ports impactés ? Quelles seront les zones de pêche autorisées pendant la phase de travaux et après ? Autre question : comment être sûre qu'une fois le parc éolien mis en place, une tentation d'extension ne parviendra pas à l'esprit de certains ? Ce qui serait particulièrement grave, je pense. D'autres questions vous seront posées tout à l'heure par les professionnels.

Nous pensons que ce projet soulève de nombreuses interrogations de la part des pêcheurs et des membres de la filière pêche ainsi que des communes concernées. D'où l'importance de ce débat. Je tiens à vous remercier de l'organisation de cette réunion à Port-en-Bessin Huppain qui permettra, je l'espère, de clarifier un certain nombre de points et d'apporter des réponses satisfaisantes à notre région.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur le Maire. Messieurs, Mesdames, Monsieur le Député de la Manche, qui a franchi la limite administrative de son département. Nous sommes très heureux d'avoir cette réunion avec vous à Port-en-Bessin. Effectivement le choix du site n'est absolument pas un hasard. Nous avons essayé de caler les réunions thématiques sur les sites qui présentaient des enjeux le plus en adéquation avec les thèmes. Je voudrais savoir s'il y a beaucoup de personnes qui n'ont assisté à aucune des deux réunions précédentes. Oui. La réponse est probablement oui. C'est très majoritaire. Donc le maître d'ouvrage fera quand même une présentation rapide du projet. Bien évidemment nous pourrons y revenir en fin de réunion si vous le souhaitez. Mais c'est vrai que lors de cette réunion, nous souhaitons centrer les propos autour de cette question des usages de la mer en général dont évidemment la pêche est le point tout à fait central. Je vais vous rappeler des règles du débat public. C'est quelque chose de tout à fait particulier. C'est une procédure de démocratie dite participative. Il y a quelques règles qu'il y a lieu de respecter. D'abord je précise que la Commission que nous représentons ici, les quatre personnes qui sont ici à ma droite et moi-même, nous sommes totalement neutres et totalement indépendants, c'est-à-dire nous ne dépendons pas du maître d'ouvrage et nous ne dépendons pas du gouvernement. Nous dépendons d'une autorité administrative indépendante. Nous ne sommes pas chargés d'arbitrer. Nous ne sommes pas chargés de donner un avis. Nous sommes simplement chargés de donner la parole à tout le monde et de consigner ce qui est écrit et au besoin de demander bien évidemment au maître d'ouvrage de préciser les points qui sont les plus obscurs. On est en sorte les garants de cette concertation, de la manière la plus transparente et la plus claire possible. Il y a quelques principes que je vais rappeler autour de ces débats publics. Le premier principe c'est celui précisément de la transparence. C'est-à-dire que tout est public. Tout ce qui est dit pendant ces quatre mois, dans les séances publiques ou dans les écrits qui nous sont adressés, est à la disposition de tout le monde, sauf des propos qui seraient franchement calomnieux, ce qui n'arrive évidemment quasiment jamais. Mais tout est public c'est le principe. Et tout le monde assume ses propos. Il n'y a pas de propos anonymes, tous les propos sont signés ou présentés. C'est pour cela qu'on vous demandera de vous présenter à chaque fois que vous prendrez la parole. Le deuxième principe est un principe d'équivalence du droit à la parole. C'est-à-dire que le simple particulier a le même droit à la parole que le représentant d'une association ou le représentant d'un corps professionnel ou d'un élu, que ce soit un maire ou un président de conseil général, un député ou un président de conseil régional. Mais je pense que les élus connaissent cette procédure et que cela ne les surprend pas. Le troisième principe auquel nous tenons particulièrement, c'est celui de l'argumentation. Il n'est pas très intéressant dans un débat que les gens fassent simplement part de leur opinion. Il faut que leur opinion soit expliquée. Pourquoi ? Comment ils ont été amenés à fonder cette opinion, sur quoi elle est basée et à l'expliquer. Parce que c'est l'explication, c'est l'argumentation qui fait qu'il peut y avoir débat derrière. Simplement des confrontations d'opinion cela n'a pas grand intérêt. À l'issue de ces réunions est établi un verbatim c'est-à-dire un relevé absolument exhaustif de tout ce qui s'est dit, qui est immédiatement mis sur le site. Enfin pas immé-

diatement, pas dans l'heure qui suit, mais 3 ou 4 jours après dès qu'il a été évidemment décodé. Et nous rédigeons un résumé pour que les personnes puissent lire un peu plus rapidement ce qui s'est fait car la lecture des verbatim est parfois un petit peu fastidieuse, il faut bien le dire. À l'issue de ce débat, au bout des quatre mois, la Commission établit un compte rendu. Un compte rendu qui fait état de tout ce qui s'est dit et la Commission en fait, bien entendu, une synthèse. Le président de la Commission nationale, lui, en tire un bilan, il transmet le tout au maître d'ouvrage et c'est le maître d'ouvrage qui décide ou non de poursuivre son projet tel qu'il l'avait proposé, de l'amender ou y renoncer. Voilà. Donc ce débat public n'est pas la dernière phase de concertation du projet. Une fois que le maître d'ouvrage a pris sa décision, et si cette décision est de le poursuivre, il est obligé de le motiver : la raison pour laquelle il prend cette décision et la concertation se poursuit jusqu'à l'enquête publique, puisqu'il y a une enquête publique. Et même jusqu'à la mise en oeuvre très précise du projet. Donc ce n'est pas la dernière occasion de le dire. Mais c'est probablement une occasion assez particulière de faire que les personnes puissent confronter leurs points de vue. Il y a probablement beaucoup de représentants de la pêche, de pêcheurs, dans cette salle. Il y a aussi du public et il est important que le public qui n'est pas pêcheur, il est important que chacun comprenne les enjeux des autres et les entendre. En général, à la sortie de ces débats publics, on a une position un peu plus complexe, un peu plus nuancée que celle que l'on avait en entrant dans ce débat. Je souhaite que tout le monde ose prendre la parole. Il suffit de lever le doigt. Ceux qui craindraient de prendre la parole peuvent faire passer un papier. Ils peuvent écrire sur le site pour poser leurs questions. Le maître d'ouvrage répond à toutes les questions et j'en profite pour le remercier et le féliciter de la rapidité et la qualité des réponses qu'il a apporté aux questions qui ont été posées jusqu'à maintenant. Toutes vos questions doivent recevoir une réponse. Elles ne peuvent pas toujours recevoir une réponse en séance parce que cela peut être des choses sur lesquelles le maître d'ouvrage a besoin d'aller approfondir la question, mais vous aurez des réponses avant la fin du débat. Je vous souhaite un bon débat. Aujourd'hui c'est Jean-Louis Chérel qui a préparé cette réunion et qui va vous présenter son déroulement. On a eu quelques défections, mais je crois que néanmoins ces débats seront très intéressants.

Jean-Louis CHEREL, membre de la CPDP et animateur du débat

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

J'essaierai de faire en sorte que mon propos soit le plus rapide possible puisque ce soir c'est place au débat. Mais je voudrais quand même avant vous expliquer comment va se dérouler cette soirée qui a été préparée dans le droit-fil de ce que vient de vous expliquer la présidente de la Commission afin que chacun puisse ce soir avoir l'occasion de recevoir l'information la plus complète possible, sur le projet qui est soumis actuellement au public. En ce qui concerne les enjeux relatifs à la pêche professionnelle et de loisirs, aux différentes activités nautiques et à la sécurité maritime et aérienne. La réunion sera donc divisée en deux séquences. La première séquence, pendant laquelle le maître d'ouvrage fera un exposé, il le sait, le plus synthétique possible, mais surtout en insistant sur les conditions dans lesquelles il a été amené à choisir le site sur lequel il a bâti son projet. Dans un deuxième temps, le représentant du préfet maritime, qui est là ce soir, fera un rappel des fonctions et du rôle du préfet maritime que l'on appelle le Premar, et notamment parlera des usages de la mer qui sont sous le contrôle du Premar. Dans un troisième temps, pendant une période de dix minutes à peu près, le représentant du directeur départemental des territoires et de la mer qui est le délégué au littoral et à la mer, Monsieur Barron

qui est là ce soir, fera comme le représentant du Premar, un point sur les attributions de la DDTM et sur le rôle qu'il entend jouer dans ces domaines. Enfin, et là, c'est un point particulièrement important ce soir, les représentants de la pêche, les comités régionaux et départementaux feront le point de la pêche en baie de Seine et donneront leur avis en ce qui concerne le projet qui est soumis. Il est prévu aussi qu'un ou plusieurs pêcheurs viennent témoigner à cette tribune pour donner leur sentiment en ce qui concerne ce projet. La seconde séquence, enfin ces exposés seront suivis d'une discussion avec le public, bien sûr, pendant 45 minutes ou une heure. Cela va dépendre des conditions dans lesquelles se dérouleront les exposés. Dans une deuxième séquence, les activités maritimes tout d'abord la voile en mer, son représentant est ici et il parlera des dispositions qui sont prises en ce qui concerne les exercices de la voile. Un représentant de la SNSM parlera aussi de ces activités, et des problèmes ou des questions qu'il se pose par rapport au projet. Les pêcheurs plaisanciers ou sportifs, qui sont représentés aussi ce soir, viendront s'expliquer sur ce projet. Et enfin l'aviation civile, si elle est présente d'ici la fin de la séance, expliquera quels sont les problèmes éventuels qui peuvent se poser.

Enfin, il restera normalement 1:00 pour débattre de ce projet comme l'a précisé la présidente, toutes les questions sont les bienvenues, à condition qu'elles soient courtes, 3, 4 minutes et qu'elles soient argumentées.

Voilà, je vous remercie et je vais donner la parole dans un premier lieu au maître d'ouvrage qui est présent.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si vous le permettez, je crois qu'après chaque courte intervention des personnes qui sont à la tribune il peut y avoir un petit temps de questions s'il y a des demandes de précisions. Et le débat général tiendra à la fin de chaque séquence. Mais s'il y a, il faut laisser quelques minutes de manière à ce que...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Ce ne soit pas trop fastidieux...

Le maître d'ouvrage est donc représenté ici à ma droite par Monsieur Guitton qui est le directeur de projet, Monsieur Brice Cousin de wpd, Monsieur Pagot qui est directeur environnement à EDF EN et Monsieur Lemarquis, le chef de projet.

Voilà je leur laisse la parole.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Bonsoir mesdames, bonsoir mesdemoiselles, bonsoir messieurs. Bonsoir, Monsieur le maire, Monsieur le Député. Alors je vais vous faire un exposé synthétique du projet. Première partie on va le décrire très brièvement. Je passerai ensuite la parole à Brice Cousin qui va expliciter la façon dont nous sommes arrivés à ce projet, en relation justement, suite à la concertation en particulier avec le monde de la pêche. Et puis Jean-Philippe Pagot conclura sur des aspects de sécurité maritime. Donc, concernant le projet, quels sont les acteurs de ce projet ? Nous sommes trois acteurs, EDF énergies nouvelles qui est un leader dans le domaine des énergies renouvelables, qui est une filiale à 100 % d'EDF. DONG ENERGY, qui est une société danoise détenue à 80 % par l'État danois et qui est aujourd'hui le plus grand exploitant au monde de parc éolien en mer. Wpd qui est le développeur historique du projet puisqu'il est présent dans la région depuis 2007, qui est aussi un producteur indépendant d'énergie, troisième membre du consortium. Et puis nous avons un parte-

naire exclusif, le groupe Alstom qui, dans le cadre des projets de parc éolien en mer développe une machine spécifique, et donc profite de cette occasion pour se positionner sur ce marché et qui nous fournira les éoliennes. Alors, quel est l'état du projet aujourd'hui ? C'est un projet, comme vous le disiez Monsieur le Maire tout à l'heure qui occupe une surface réduite par rapport à la zone qui avait été allouée par l'État, puisque la zone initiale faisait 77 km² et nous l'avons ramené à 50 km² dans le cadre de nos discussions avec, en particulier, le monde de la pêche. Il est composé de 75 éoliennes qui sont distantes d'environ 1 km les unes des autres, réparties sur 7 lignes et ces lignes sont orientées dans le sens des courants à environ 100°. Il est situé à une dizaine de kilomètres de la côte, une dizaine de kilomètres de Courseulles pour l'éolienne la plus proche, 12 km 500 dans le cas d'Arromanches.

Et puis les éoliennes sont au moins à 5miles nautiques de la bouée de Cussy et sont situées en dessous de l'épave de la carcasse. À noter également que le projet utilisera les ports de Cherbourg et de Caen – Ouistreham pour, d'une part les phases de construction et ensuite celles d'exploitation-maintenance. Alors je vous disais que Alstom avait saisi l'opportunité de ces projets pour développer une éolienne à usage en mer. Cette éolienne sera construite dans quatre usines réparties : deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg. A Saint-Nazaire seront construits les génératrices et les nacelles. Et les mâts et les pâles seront construits à Cherbourg. Tout cela devrait créer 1000 emplois directs et environ 4000 emplois indirects pour la sous-traitance. Quelles sont les grandes étapes de construction du parc ? Deux étapes. Une première qui concerne les fondations pour leur fabrication et leur installation en mer qui grosso modo s'échelonne entre 2015 et 2017. Avec 2017 étant l'année d'installation des fondations en mer. Et puis en parallèle commencera en 2017 le pré-assemblage des éoliennes sur le port de Cherbourg pour une installation en mer entre 2018 et 2020. 2020 étant la date la plus tard à laquelle nous devons avoir fini et mis en route l'ensemble des éoliennes. Quelques éléments financiers sur ce projet. Ce projet, s'il se fait, représenterait un investissement de l'ordre d'1,8 milliards d'euros pour sa construction. Et puis, ensuite, 50 millions d'euros par an pour le fonctionnement, l'exploitation, la maintenance de l'ensemble du parc pendant les 20-25 années environ d'exploitation de celui-ci. À quoi ça sert de construire un parc de cette taille-là ? C'est un parc de qui bénéficie de conditions de vent moyennes, d'environ 30km/heure à 100 m au-dessus du niveau de la mer. Et on estime que les éoliennes vont fonctionner pendant 90 % du temps pour développer en fait, une puissance électrique équivalente à un fonctionnement à pleine puissance pendant 38 % du temps. La production qui devrait être ainsi générée est de l'ordre de 1500 GWh/an ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne de 630 000 habitants et on vous cite, sur le slide, pour information la population du Calvados est de l'ordre de 686 000 habitants. Voilà dans les grandes lignes le projet. Je vais passer la parole à Brice Cousin qui a développé ce projet, en particulier avec le monde de la pêche et des usagers de la mer depuis 2007.

Brice Cousin, wpd

Bonsoir à tous. Dans cette seconde partie, je vais vous exposer la manière dont nous avons défini ce projet en prenant en compte les enjeux de la pêche de la baie de Seine. Depuis l'origine du projet, nous travaillons avec les comités des pêches pour définir un projet de moindre gêne sur cette activité. Donc nous avons travaillé bien entendu avec les comités régionaux, les comités locaux, qui sont devenus ensuite un comité départemental des pêches dès 2007. Le début de ce travail a été d'aller sur les ports, de rencontrer les pêcheurs et de mener un travail individuel, de rencontrer les pêcheurs avec des cartes vierges et essayer de comprendre où sont situées les

zones de pêche en baie de Seine. Quelles étaient les différentes pratiques dans le secteur et les espèces pêchées. Vous avez ici quelques illustrations de ce travail : nous avons des dizaines de cartes issues de cette collecte d'informations. Ensuite, nous avons cherché à synthétiser ces données. Et ce dont nous nous sommes rendus compte, c'est que bien que les pêcheurs étaient issus de ports d'origine différente, les secteurs de pêche étaient les mêmes. Deux principaux secteurs : le secteur de Cussy, le cœur du gisement de coquilles Saint-Jacques. Et le secteur du Creux qui est une zone plus profonde où il y a une intense activité de chalutage. Suite à ce travail, nous avons mis en place un petit groupe de pêcheurs pour affiner cette cartographie et essayer de définir une zone de moindre gêne dans la baie de Seine. L'objectif était d'associer les pêcheurs à la démarche. Nous avons rencontré quelques difficultés lors de ces réunions puisque certains pêcheurs travaillaient sur des cartes Doran d'autres sur des cartes Decca. Il fallait comprendre tout ça pour essayer de trouver ce secteur de moindre pêche. Il s'agissait également de faire de la pédagogie autour de l'éolien offshore. Les pêcheurs ne savaient pas ce que c'est l'éolien offshore. Nous avons expliqué ce que c'était, donner des retours d'expérience sur les parcs existants, les premières éoliennes en mer ont été installées en 1991. Donc, on a un retour d'expérience. Et nous sommes allés voir sur place ce qu'est un parc éolien offshore. Donc nous avons amené une délégation de pêcheurs composés des différents ports de Basse-Normandie pour rencontrer des pêcheurs locaux, aller dans ses éoliennes et se rendre compte de ce que c'était que de naviguer dans ces éoliennes qui sont espacées dans le cadre de notre projet, qui seront espacés d'un kilomètre les unes des autres. Cela forme des couloirs qui permettent à certaines activités de pêche de se poursuivre. Et puis, nous avons vu que les outils de navigation au sein de ces parcs n'étaient pas perturbés. Cela a bien entendu rassuré les pêcheurs qui se posaient beaucoup de questions sur ces sujets-là. En 2009 - 2010, l'État a lancé une planification nationale des zones propices à l'éolien en mer. À l'issue de ce travail, il a identifié une zone favorable dans la baie de Seine, puis lancé un appel d'offres sur ce projet. La zone concernée a été appelée la zone de Courseulles-sur-Mer. C'est une zone qui représente 77 km² et la puissance cible du projet à proposer était de 500 MW. Donc tout autre travail donc à la suite de cette planification, en 2011, a été d'essayer d'optimiser cette zone avec les comités des pêches pour proposer le projet de moindre impact dans le cadre de l'appel d'offres. Vous avez ici en bleu ciel, la zone proposée par l'État qui fait 77 kilomètres carrés et en vert le parc qui lui n'en fera que 50. Les contraintes qui nous ont été données par les comités des pêches autour de cette zone étaient de se maintenir à plus de 10 km de la bouée de Cussy qui est le point de repère du cœur de gisement des coquilles Saint-Jacques, se maintenir au sud d'une épave, au cœur de la zone puisqu'autour de cette épave, il y a un intense trafic maritime de bateaux de pêche. Et puis aligner nos éoliennes et nos câbles dans le sens du courant qui est de 100° sur le site. Voilà, je le disais, l'option de notre consortium c'était un pari. Nous étions en compétition, ça a été de proposer un parc répondant à l'ensemble de ces demandes des pêcheurs. La contrepartie c'est que nous n'avons pas pu proposer pour respecter cette distance des 50 km qu'un projet de 450 MW alors que la puissance cible de l'État était de 500 MW. Vous voyez que nous avons fait le pari de limiter notre projet en surface et en puissance pour répondre aux attentes des pêcheurs. Nous avons présenté juste avant de remettre notre offre ce projet au comité régional des pêches et nous avons signé avec eux une charte de collaboration qui faisait état de tout ce travail et le comité régional des pêches de Basse-Normandie a confirmé que cette offre proposée, il y en avait d'autres sur le site, était la moins pénalisante pour les pêcheurs de Basse-Normandie. Et elle confirmait que notre groupement avait pris en

compte les préoccupations des pêcheurs. Outre la validation du projet dans cette charte, sont également indiqués un certain nombre d'engagements, comme mettre en place une cellule de liaison pêche. Cette cellule sera composée des membres du consortium et des membres de la pêche. Elle vivra tout au long du projet. Elle aura pour objectif de communiquer, de discuter, de définir des protocoles d'études autour du projet pour maintenir un dialogue permanent entre le consortium et les pêcheurs. Donc, depuis 2012 notre projet a été retenu, ce projet de 75 éoliennes a été retenu. Le consortium aujourd'hui poursuit le travail avec le débat public notamment. Mais en ce qui concerne les activités de pêche, nous avons lancé les études de suivi halieutique et les études socio-économiques, les méthodologies et les prestataires ont été validés par le comité des pêches et ce travail est en cours et les premiers résultats sont attendus à l'automne 2013. Alors pour résumer ces six années de travail, les premières années ont été bien sûr la recherche d'un site de moindre impact pour les pêcheurs, ensuite une fois la zone définie par le gouvernement, nous avons cherché à optimiser ce site en proposant un projet réduit, mais qui réponde aux attentes des professionnels. Et depuis que nous sommes lauréats, nous poursuivons ce travail en étroite collaboration avec les comités de pêche et notamment à travers les études halieutiques et socio-économiques qui sont en cours et dont les premiers résultats arriveront, comme je le disais, fin 2013. Je vais laisser la parole à Jean-Philippe Pagot.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Oui Monsieur Pagot, on vous laisse quelques minutes et vous essayez d'être très synthétique.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Je vais absolument essayer d'être concis...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Donc je vais juste vous présenter quelques-uns des éléments pris en compte dans le cadre de la problématique de la sécurité maritime dont nous avons vu qu'elle faisait parti des enjeux...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Non je crois qu'on va renvoyer peut-être à un autre moment de la soirée cette analyse. Est-ce que à ce niveau de l'exposé très intéressant que le maître d'ouvrage vient de vous faire en ce qui concerne la recherche d'un site pour implanter le projet : est-ce qu'il y a quelques questions à poser ? Des questions éventuellement très courtes ou sinon vous aurez l'occasion de les poser plus tard. Oui madame.

Il y a, oui je vous en prie. Attendez, on va vous donner un micro. Vous vous annoncez. Je répète : chaque personne qui prend la parole sera bien aimable de s'annoncer et cela c'est pour la lecture des verbatim après c'est beaucoup plus facile. Merci, Madame

Béatrice Harmel, Comité régional des pêches de Basse-Normandie

Bonjour et merci de me donner la parole. Béatrice Harmel, Comité régional des pêches. C'était juste un petit commentaire puisque tu nous as fait une présentation

très bisounours, de ta relation avec les pêcheurs. Ça ne s'est pas passé aussi facilement que ça. Là c'était un peu trop...(inaudible)

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci Madame. On a bien compris quel était le sens de votre intervention et je crois que M. Cousin qui est aussi très affûté aura bien compris également. On redonnera la parole après au maître d'ouvrage, mais je voudrais d'abord donner la parole au représentant du préfet maritime qui va donc nous préciser d'une façon la plus brève possible, c'est toujours comme ça dans ce débat, c'est la règle, on essaie d'être le plus synthétique. Le rôle du premar. Je vous laisse la parole pendant 5 -10 minutes maximum. Merci.

Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au Préfet Maritime

Bonjour, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Messieurs les élus. Peut-être en préambule rappeler effectivement à quel titre je m'exprime ici en tant qu' adjoint au préfet maritime et représentant du préfet maritime. Alors qui est le préfet maritime ? Le préfet maritime est un officier général de marine qui cumule plusieurs fonctions en réalité. Il est à la fois..., je n'ai pas la main sur le PowerPoint, si on peut le passer. Je crois qu'on va le passer en régie. Voilà. Vous pouvez passer s'il vous plaît. Le vice-amiral d'escadre ici sur la façade cumule trois types de fonctions, une fonction de commandant de la zone maritime Manche-Mer du Nord. Ce sont des fonctions opérationnelles militaires. Une fonction de commandant d'arrondissement maritime de la mer et de la Manche du Nord. Ce sont des fonctions de soutien organiques et territoriales. Mais ce qui nous intéresse ici c'est son rôle en tant que délégué du premier ministre, représentant de l'État en mer du gouvernement et de chacun des ministres concernés en mer. Et donc dans ses fonctions civiles interministérielles, le préfet maritime d'une façade maritime. Donc il s'agit bien de responsabilité civile et l'on parle de coordination de ce qu'on appelle l'action de l'État en mer.

La zone de compétence correspond à la façade Manche-Mer du Nord. Alors quelles sont les attributions du préfet maritime et à quel titre il est concerné par un projet de développement éolien en mer, en particulier celui de Courseulles-sur-Mer ? C'est tout simplement parce que le préfet maritime dispose d'un pouvoir de coordination des administrations de l'État en mer, État et pas seulement de l'État, mais également de l'association qui s'appelle société de sauvetage en mer et qui dispose de moyens permettant d'assurer les secours en mer. Proches de la côte, mais également assez loin puisque les moyens peuvent aller jusqu'à 12 nautiques voir même un peu au-delà. Quelles sont les missions du préfet maritime ? Il y a cinq types de mission. J'ai surligné en bleu la mission qui nous intéresse davantage ici. Il s'agit de sécurité maritime. C'est assurer la sauvegarde des personnes et des biens et dans cet ordre d'abord des personnes puis des biens. Et à ce titre le préfet maritime selon le dispositif ORSEC, organisation de la réponse de sécurité civile est le directeur des opérations de secours en mer qu'il délègue à un organisme du ministère de l'Écologie le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage. Il y a également d'autres missions. Vous les voyez avec moi : protection de l'environnement, maintien de l'ordre. Le maintien de l'ordre est important que ce soit le maintien de l'ordre ou de son rétablissement, puisqu'il s'agit aussi pour le préfet maritime de veiller à la bonne coordination et la bonne coexistence des usagers de la mer. Il faut que les choses se passent bien. C'est d'autant plus important sur la façade de la Manche et de la mer du Nord puisque c'est une façade, comme vous le voyez qui est très resserrée où on arrive très vite dans les eaux sous juridiction britannique et où s'exercent de multiples pluriactivités. La circulation et la navigation maritime et vous voyez qu'effectivement

ici il s'agit de 24 heures de trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, dans le rail dit des Casquets. Vous voyez qu'effectivement il y a des trafics linéaires dans le sens est-ouest très important. Il y a également la desserte des ports que ce soient les grands ports maritimes ou les grands ports dits secondaires, mais en réalité qui ont une activité intense également. Alors quels sont les enjeux de sécurité maritime pour le préfet maritime, quel point de vigilance ? C'est effectivement la question de l'impact pour les radars de dispositifs de surveillance. J'évoquais tout à l'heure le rôle des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, mais également du réseau sémaphorique puisque la marine nationale dispose en différents points du littoral des yeux et des oreilles du préfet maritime pour surveiller toutes les activités maritimes qui pourraient poser une difficulté au regard des personnes et des biens en particulier. Également, les impacts d'un champ éolien peuvent porter sur la navigation et la circulation maritime et en dernier lieu sur les capacités des CROSS qui sont son bras droit armé pour coordonner avec les moyens de l'État, mais également avec les moyens particuliers, que ce soient des compagnies maritimes, des pêcheurs, des plaisanciers, de tous ceux qui disposent d'un vecteur qu'il soit nautique ou aérien, à coordonner une opération de recherche et de sauvetage ou d'assistance lorsqu'il s'agit des biens sur les moyens d'intervention. Alors s'agissant des radars, effectivement, un champ éolien, parce qu'il y a une forêt de mâts, qui est prévu et ici à Courseulles il s'agit de 75 mâts, car nous avons également le champ de Fécamp et je confonds parfois. Sur les radars, le risque c'est d'avoir des effets perturbateurs, une saturation des radars, premier point. Deuxième point, un masquage, c'est-à-dire une perte de détection à l'arrière de l'éolienne, on ne voit plus rien. Et puis troisième point, la génération de fausses cibles. On croit percevoir un écho et en réalité il n'y a rien. Donc il y a trois types de perturbations possibles. L'impact sur la navigation et la circulation maritime, c'est effectivement, sans parler de danger, mais tout simplement d'obstacles, ce sont des obstacles nouveaux, un champ éolien ce sont des obstacles nouveaux qui méritent d'être signalés. Il existe effectivement des recommandations qui sont prévues par l'association internationale de signalisation maritime, qui prévoit effectivement de signaler chaque structure individuelle, donc chaque mât par des marques de couleur jaune de jour et par des feux la nuit. Mais il est également prévu des recommandations pour signaler également des groupes de structures puisqu'effectivement 75 mâts, cela a une emprise significative 50 kilomètres carrés donc l'AIMS prévoit de signaler à certains points particuliers du dispositif, de manière à identifier l'ensemble de la structure et pas seulement un mât en particulier. Et en complément des feux, on peut prévoir d'ajouter, c'est un peu technique, des balises répondeuses radar qu'on appelle des RACONS, des réflecteurs radar qui amplifient l'écho radar ou de l'AIS, c'est-à-dire « Automatic Identification System », système d'identification automatique. Alors les impacts également sur les moyens d'intervention des CROSS. Les CROSS pour mener des opérations de coordination en mer doivent envoyer des moyens, évidemment s'ils doivent les envoyer dans un champ éolien, il peut y avoir des limitations qu'il n'y aurait pas en mer libre par exemple. Il s'agit de faire venir ou de faire progresser des moyens d'intervention à proximité des éoliennes, que ce soient des vecteurs nautiques. Il ne faut pas les faire approcher trop près des structures parce qu'on peut avoir une collision entre la structure et un navire. Cela peut être également l'intervention d'un moyen aérien, et vous imaginez bien, il y a quelques photos qui suivent, ce sera relativement délicat de faire rapprocher un aéronef pour porter secours à une personne en difficulté. Cela peut être également des limitations pour mouiller à proximité des câbles, puisque effectivement les éoliennes ont pour vocation de produire de l'électricité et de l'acheminer vers la terre. Cela peut être des limitations de capacité de manœuvre à l'intérieur du champ,

même si les éoliennes seront distantes vraisemblablement de 900 m à 1 km. Et il y a évidemment des risques de collision avec les éoliennes en cours des opérations et puis, je vous l'ai dit déjà tout à l'heure, des impacts sur les capacités de détection radar. Localisation d'un navire d'un dérivant, d'un homme à la mer. Ce ne sera pas facile de détecter une personne en difficulté à l'intérieur d'un champ à la mer.

Alors comment peut-on envisager de réduire les impacts sur la sécurité maritime ? Tout d'abord dès la conception du projet, et je pense que le lauréat a pris en considération ces éléments pour définir effectivement la physionomie du champ, c'est d'abord l'identification des zones où implanter un champ éolien. C'est ce qu'on appelle la détermination de zones de moindres contraintes. Cela veut dire que ce ne sont pas des zones idéales, mais c'est la superposition de couches de contraintes qui arrivent à déterminer les zones de moindres contraintes. Et il faut bien le dire aussi, le lauréat répond à un cahier des charges qui est relativement exigeant sur le volet sécurité maritime. Alors les zones de moindres contraintes vis-à-vis de la sécurité maritime c'est éloigner l'emprise du champ de ce qu'on appelle les rails, les dispositifs de séparation de trafics. À proximité de Courseulles, c'est le rail dit des Casquets, qui est au large du Cotentin donc on voit que l'identification de l'emprise du champ est assez éloignée du dispositif de séparation de trafic. Il y a ce qu'on appelle la zone de navigation côtière qui n'est pas la zone qui borde la côte, mais qui jouxte le rail de navigation, où certains navires de plus petite dimension sont autorisés à transiter en dehors du rail. L'accès aux chenaux. Évidemment il ne faut pas que les chenaux soient trop proches, en tout cas que le champ éolien ne soit pas trop proche des chenaux d'accès. On pense aux chenaux d'accès au port Le Havre, Caen-Ouistreham, la question des radars qu'on a déjà évoquée et puis tout ce qui est lié au flux de circulation maritime et la densité du trafic maritime. Pour l'identification des zones dites de moindres contraintes, vous voyez que certaines cartes qui font l'objet de différentes couches superposées et qui ont conduit à isoler sur la façade de Manche-Mer du Nord, mais là nous avons toute la façade y compris la Bretagne la zone de Courseulles-sur-Mer que vous voyez en couleur violette et en orange des zones qui n'étaient pas favorables et qui n'étaient pas des zones dites de moindres contraintes. La seconde planche concerne : en zone rouge on voit tout ce qui est lié aux contraintes très fortes liées à la circulation maritime. On voit que la zone violette de Courseulles-sur-Mer correspond à une zone de moindre contrainte vis-à-vis de la circulation maritime. Alors vous avez d'autres zones hachurées qui correspondent à des zones de protection de l'environnement, des zones de gestion des ressources halieutiques donc un certain nombre de contraintes d'usagers de la mer dans l'espace considéré. Les enjeux sur les radars embarqués, il s'agit d'éloigner les éoliennes des zones de densité radar. L'agence nationale des fréquences, ANFR préconise, c'est une agence française, qui préconise que les champs éoliens devront être placés à plus de 2 km du dispositif de séparation de trafic. C'est la raison pour laquelle le champ de Courseulles-sur-Mer est éloigné effectivement du DST, largement plus que 2 km. Et puis une agence des garde-côtes britanniques préconise aussi, lorsque les conditions du plan d'eau le permettent de planifier les trajets des gros navires à une distance minimale de 2 miles marins alors un mile marins c'est 1852m donc cela fait à peu près 4 km des champs éoliens en mer. Voilà ce sont des recommandations applicables en Grande-Bretagne, mais il n'est pas interdit de s'inspirer de ce que font nos voisins communautaires notamment. Alors quelles sont les mesures envisagées sur la gestion des opérations de sauvetage et d'intervention notamment par les CROSS puisque ce n'est pas aussi simple que de porter secours à des personnes en difficulté ou à des navires en difficulté en mer libre. On peut envisager d'équiper les installations avec des systèmes de surveillance à disposition des

CROSS à l'intérieur du champ, qui relaièrent effectivement la surveillance visuelle le long de la côte ou dans les CROSS ou les moyens radars. On peut envisager de demander au lauréat d'ajouter des moyens de communication supplémentaires. S'agissant des moyens d'intervention à disponibilité des services de l'État pour des opérations de secours et de sauvetage, on peut demander des navires de maintenance qui seraient formés et coordonnés par le lauréat, l'opérateur, le futur opérateur sous l'autorité des services de l'État. Et puis on pourrait aussi imaginer la mise à disposition d'hélicoptères privés nécessaires par exemple pour la maintenance des champs, mais également disponibles aux mains de l'État pour assurer le dispositif de secours et de sauvetage. Des dispositifs particuliers éventuellement, mais cela c'est déjà prévu je crois, plate-forme d'accueil pour les naufragés de manière à leur permettre d'avoir un accès en dehors de l'eau s'ils sont en difficulté. Alors cela est important, des dispositifs qui permettent de rendre immobile les retors et les nacelles des éoliennes à tout moment du CROSS. Il faut qu'il y ait une possibilité de télécommander les pâles de manière à pouvoir les mettre en position Alpha, une pointe en haut deux pointes en bas ou en position Y selon que l'on veut intervenir par voie de mer ou par voie aérienne. Si on projette un hélicoptère au-dessus du champ, il est préférable qu'effectivement le rotor ne tourne pas et qu'il puisse être bloqué dans une certaine position. Et puis de la même manière pour éviter effectivement les perturbations d'éclairage, parce que si on devait intervenir dans un champ éolien il faut prévoir que le balisage lumineux puisse être éteint dans les mêmes conditions. C'est-à-dire sur demande de l'État, de l'opérateur de l'État en demandant en centre du contrôle du lauréat de couper l'éclairage. Je suis trop long. Je finis.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Si vous pouvez terminer, mais c'est très bien.

Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au Préfet Maritime

Évidemment s'agissant de la coopération entre les organes de l'État en charge du dispositif ORSEC et le centre de contrôle de l'opérateur, il faut évidemment qu'il y ait une collaboration étroite pour l'élaboration de ce qu'on appelle un plan d'urgence maritime, qui doit être établi avec les services de l'État. C'est comme un armateur qui exploite un navire et qui dispose d'un plan d'urgence maritime propre à sa compagnie, l'industriel lauréat exploitant d'un futur par éolien doit également collaborer avec les services de l'État pour définir les procédures d'alerte, d'échanges d'informations, de mise à disposition de moyens nautiques et aériens pour faciliter le plus possible les secours, l'envoi de secours et la coordination de secours par tous les moyens de l'État dans un champ éolien. J'avais encore beaucoup de choses à dire, mais je suis trop long on pourra peut-être y revenir.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

On ne doute pas que vous ayez beaucoup de choses à dire Monsieur l'Administrateur. Mais je crois que vous aurez peut-être l'occasion de le dire suite à des questions. Avant de continuer sur les exposés je m'adresse à ce monsieur qui est assis devant moi et qui est lorsqu'il est entré dans la salle il avait des interrogations qu'il a peut-être encore. Est-ce que l'exposé fait par le représentant du préfet maritime vous a apporté des réponses aux questions que vous vous posiez. Monsieur ? Attendez, on va vous donner le micro alors allez-y, vous avez la parole

Jacques HENRY, citoyen

Jacques Henry. Ce que je n'ai pas entendu parler c'est des remorqueurs de haute mer qui sont là pour éventuellement aller secourir des bateaux en perdition. Alors le bateau en perdition dans le champ éolien comment le remorqueur de haute mer pourra-t-il éventuellement aller le tirer d'affaire ?

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Je vous remercie de votre question et je vais donner l'occasion à Monsieur Chevalier de poursuivre son propos par une réponse à cette question.

Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au Préfet Maritime

L'État et notamment la marine nationale sur des crédits de sauvegarde maritime afrète deux remorqueurs d'intervention, d'assistance et de surveillance, RIAS qui sont des navires, des abeilles, l'un à Boulogne-sur-Mer, l'autre à Cherbourg. Alors ce sont de grosses unités avec une puissance assez importante et dont la destination n'est pas de remorquer des navires de plaisance vous l'imaginez bien. Il s'agit de remorquer des navires de commerce, d'un tonnage significatif qui transitent dans la voie de circulation montante du Cotentin vers le Pas-de-Calais ou à destination des ports. Il existe des procédures d'alerte lorsqu'un navire est en difficulté, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage le savent en amont et interrogent le navire dès que quelque chose ne va pas ou semble ne pas aller. Donc si vous voulez il est fort peu probable qu'un navire soit en difficulté dans un champ éolien et qu'on n'est pas pu en amont identifier la difficulté. Cela signifie qu'il y a des procédures d'alerte, il y a des procédures de « préchauffage » des remorqueurs d'interventions qui font qu'on devrait pouvoir intervenir avant que le navire ne se mette au sec dans un champ éolien. Mais le pire est toujours possible.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur l'Administrateur, merci pour cet exposé tout à fait intéressant. On va continuer. Il y a peut-être encore des questions sur ce sujet, mais on n'y reviendra de toute façon vraisemblablement il y aura d'autres questions. Il y en a qui souhaitent tout de suite poser une question ? Alors on va donner la parole à Monsieur Barron, qui est le directeur adjoint de la DDTM, la direction départementale des territoires de la mer et qui est le délégué à la mer et au littoral et qui va préciser devant cette assemblée quel est son rôle, le rôle de la DDTM en ce qui concerne la pêche notamment.

Guillaume BARRON, Directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Merci, Monsieur Chérel. En préliminaire, je vais rappeler les propos qui avaient été prononcés par le préfet en ce qui concerne le rôle des services de l'État dans l'instance du débat public. Nous ne sommes absolument pas là pour influencer le débat en quelque forme que ce soit. Nous sommes là pour apporter un éclairage technique. Et puis, vous laissez vous exprimer. Nous sommes là dans une position de stricte neutralité. Et donc, on le rappelle nous le faisons une fois avec mon collègue de la préfecture maritime pour bien préciser les choses.

Le rôle de la direction départementale des territoires et de la mer dont je suis le directeur adjoint, le directeur des affaires maritimes, cela va être un rôle qui est double. Le premier cela va être de gérer la domanialité publique au titre de la compétence du préfet de département. Puisque c'est le préfet du département qui va délivrer les autorisations de forer, les autorisations d'installer les éoliennes. Donc nous ferons cela

avec l'industriel. Également la direction départementale des territoires et de la mer et les affaires maritimes sont chargées d'accompagner la profession de pêche, de la réguler, de contrôler cette profession et à ce titre, je vais apporter quelques précisions, quelques éléments, quelques clés pour comprendre cette profession. Je m'excuse auprès des personnes qui connaissent déjà ce secteur, mais c'est bien de rappeler des fondamentaux et de montrer les contraintes que les pêcheurs subissent dans leur métier au jour le jour. Et l'avenir qu'ils vont devoir entrevoir.

Tout d'abord, un secteur de pêche qui est un secteur important pour la Basse-Normandie, pour le Calvados en particulier. Nous avons 19 ports de pêche, 24 points de débarque, et 8 ports principaux dans le Calvados. Monsieur le maire rappelait tout à l'heure l'importance de Port-en-Bessin. Tous ces ports qui constituent un maillage territorial important, donc concernent 500 navires professionnels dont 200 dans le Calvados. Soit à peu près 10 % de la flottille de France métropolitaine. Des métiers qui sont caractérisés par une grande diversité et une flottille essentiellement artisanale dans laquelle le patron est patron-embarqué comme on le dit et qui compose cette particularité forte dans notre région. Les tonnages ce sont à peu près 70 000 tonnes qui sont débarquées en Basse-Normandie, 12 % de la pêche française. C'est la deuxième place après la première région, l'autre région de la pêche on va dire. On va trouver également 1700, un peu plus de 1700 marins dans la région, 710 dans le Calvados. Monsieur le maire évoquait tout à l'heure les emplois induits. On a un rapport du conseil économique et social régional de Basse-Normandie qui évaluait à 7600 le nombre d'emplois directs et indirects générés par les activités de pêche et de conchyliculture dans la région. On voit l'importance de ce maillage, comme il compose le territoire. Outre l'activité de pêche en tant que telle, on a toute cette répercussion sur la vie de nos côtes et vies qui se répercutent dans l'intérieur des terres et jusqu'à Rungis, le consommateur va être content de trouver toutes les richesses de nos côtes et des côtes normandes. La filière pêche, autre particularité est structurée par le biais d'une organisation de producteurs l'OPBN, l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie, qui fédère les intérêts des pêcheurs et qui organise le marché. Et en même temps, elle délivre des droits en matière de pêche. Deux mots sur les contraintes actuelles qui sont connues par ce métier. Tout d'abord un objectif, un enjeu qui est lié à la planification, et qui a été évoqué tout à l'heure. Les différents projets qui ont lieu dans cette zone très homogène qui est la baie de Seine, font l'objet d'une réflexion qui est assez diverse et qui vient de l'Union européenne au travers d'une directive importante : la directive-cadre stratégique pour le milieu marin, qui va nous forcer à réfléchir sur une vision intégrée en mer des différents projets. Et qui va nous obliger à réfléchir sur la cohérence entre ces différents projets, certains ont été cités tout à l'heure les aires marines protégées, Natura 2000, la question des granulats marins, les éoliennes, les hydroliennes, on n'en a parlé tout à l'heure. Nous étions en réunion avec le comité régional des pêches à Bayeux, la question des hydroliennes a été évoquée également. Cela concernera la Basse-Normandie. Ces différents projets devront trouver une cohérence entre eux.

Deux mots également pour comprendre ce métier de pêcheur, concernant l'encadrement de l'activité puisqu'il faut le savoir, c'est une des activités les plus encadrées. On évoquait dans les temps anciens, maintenant qui commence à dater peut-être que les plus anciens des pêcheurs se souviennent de cette période de totale liberté en mer. C'est une période qui est maintenant derrière nous puisque les pêcheurs sont une profession très encadrée. Il faut avoir un droit de pêche pour pouvoir exploiter un bateau. Ce droit de pêche il va être donné au titre d'une licence de pêche communautaire. Donc ce n'est pas un pays qui donne une autorisation de pêche c'est

l'Union européenne, la flottille européenne qui permet d'activer ce droit de pêche. Également des licences particulières. Ici la licence « coquilles Saint-Jacques » qui structure toute la profession et qui structure toute l'activité de pêche en baie de Seine. Des mesures techniques également qui sont des mesures techniques communautaires, parfois des mesures techniques plus locales : ici on va penser à la taille des anneaux par exemple pour une drague. On va penser également à la taille de capture avec parfois des obligations qui seront plus importantes en France qu'au niveau communautaire. Si je prends l'exemple de la coquille Saint-Jacques, on va avoir une taille marchande qui est plus contraignante pour nos pêcheurs nationaux que pour les pêcheurs au niveau communautaire. Des obligations déclaratives, on commence à rentrer dans le détail, c'est-à-dire que le pêcheur doit déclarer ses captures, doit déclarer cela dans un *lock book*, qui devient électronique avec des transmissions de données immédiates. Des déclarations de débarque, des notes de vente. Donc un métier qui devient de plus en plus encadré depuis le moment de la capture jusqu'au moment de la débarque avec des points de débarque dans le Calvados. Je ne parlerai que de l'exemple calvadosien, mais il est valable sur toute la Normandie où on va avoir à des points de débarque qui sont dotés de systèmes de pesée, de systèmes d'enregistrement qui permettent d'avoir une traçabilité complète des produits. Autre point important, là j'évoquais le contexte réglementaire, qui est lié à ce contexte réglementaire c'est la politique de contrôle qui est menée sur le secteur de la pêche. La DDTM en fait partie puisqu'au titre de ses fonctions, on doit animer le contrôle au niveau départemental, contrôle à la débarque, contrôle en mer. Quelques évolutions sur le contrôle, je ne vais pas prendre une casquette de gendarme qui serait trop négative, mais il y a quelques éléments nouveaux en matière de contrôle : le permis à point. Les conducteurs automobiles ne sont pas les seuls à connaître ce permis à point. Il faut savoir qu'il existe également en mer puisque lorsqu'on commet des infractions sur mer de manière répétée pour le coup, on cumule des points et au-delà d'un certain nombre de points, les licences sont suspendues. La mise en place d'un positionnement par satellite, les VMS. Tout à l'heure on parlait de systèmes électroniques, là ce sont les « Vessel monitoring system » qui permettent d'avoir un positionnement précis et immédiat du bateau de pêche. C'est grâce à cela qu'on repère les bateaux de pêche dans différentes zones de la baie de Seine, lorsqu'ils pêchent dans des zones autorisées ou pas de la baie de Seine. Un dispositif de traçabilité enfin qui permet d'avoir un suivi immédiat des produits de la pêche. Enfin pour vous faire un panorama rapide, mais le plus complet possible des évolutions du métier de pêcheur. L'évolution qui va venir de l'Union européenne, puisqu'on a actuellement une politique commune de la pêche en cours d'évolution, qui est en cours de tractations, devant la Commission européenne dans un premier temps, devant le Conseil et maintenant devant le Parlement européen. La volonté générale qui se dessine sur cette future PCP va être la volonté de gérer les stocks au rendement maximum durable, c'est-à-dire qu'on aura un objectif environnemental de bonne gestion des stocks. C'est un objectif ambitieux pour reconstituer les stocks. La question des rejets également, c'est quelque chose qui préoccupe beaucoup les pêcheurs. Cette question de l'obligation de conserver les rejets à bord du bateau de pêche entraîne un tas d'obligations en termes de comment on fait pour traiter ces rejets, qui a aussi des impacts sur l'environnement tout ce qui n'est pas rejeté c'est finalement des produits qui ne vont pas réintégrer le cycle de nourriture qu'on peut trouver en mer, les poissons et les oiseaux marins. Également autre débat ce sont les questions des quotas individuels transférables ou des pêcheurs pourraient avoir des droits de pêche intrinsèque qu'il pourrait revendre c'est une pratique que les pays du Nord de l'Europe cherchent à promouvoir, qui n'est pas une pratique qui existe en France.

Pour laquelle la France expose sa singularité et un fonds européen le futur FEAMP, fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche qui va animer tout cela au titre des aides publiques qui seront versées au secteur avec des orientations plus strictes à présent. Voilà ce qu'on pouvait dire sur le secteur de la pêche. Je ne sais pas si je le fais maintenant, mais j'ai 2-3 mots à dire sur la question de la plaisance, les activités nautiques. On le dira tout à l'heure.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

On n'en parlera plus tard quand interviendra le représentant des pêcheurs sportifs et de plaisance. Mais à ce niveau de la réunion, est-ce qu'il y en a qui souhaite poser des questions et avant l'intervention des professionnels de la pêche ? Est-ce qu'il y a des questions qui sont à poser ? Pas de question, alors je vais donner la parole aux représentants de la pêche professionnelle, à savoir le président du Comité régional des pêches Monsieur Daniel Lefebvre, le président du comité départemental Monsieur Paul François que je vois à ma droite. Je vais leur demander de monter l'un après l'autre. Je crois que Monsieur ROGOFF que je vois en face de moi à l'intention de nous dire également quelques mots et de nous apporter son témoignage. Et dire ce qu'il pense des sujets qui sont débattus ce soir. Vous pouvez vous mettre au pupitre vous préférez vous asseoir. Monsieur le président allons-y. Monsieur Daniel Lefebvre président du comité régional des pêches, qui est à Cherbourg.

Daniel Lefèvre, comité régional des pêches

Merci, Madame la Présidente d'avoir commencé ce grand débat public concernant effectivement les EMR. Là je m'exprime en effet en tant que comité régional, mais bon je crois que Monsieur le Directeur a un peu brossé l'activité pêche Bas-Normande. En gros c'est 500 navires et 2000 marins. Avec toute la filière qui en dépend. Trop souvent on parle des producteurs, mais on oublie que derrière les producteurs il y a aussi toutes les infrastructures portuaires, etc., derrière jusqu'au consommateur, c'est-à-dire jusqu'à celui qui vend le poisson le poissonnier tout simplement. Pour ceux qui veulent le savoir, il y a une étude du CESR qui est très intéressante, qui a maintenant cinq ans et qu'il faudrait au niveau chiffres réactualiser. Mais vous verrez qu'on part du secteur productif pour arriver à la consommation. Donc là vous avez le panel de la filière parce que c'est vrai que le pêcheur dont on a parlé est impacté, le plus vieux métier du monde. Cela fait sourire. Là je m'en doutais. Il y en a d'autres sûrement, mais en attendant nous sommes les premiers usagers historiques de la mer pour des raisons effectivement très simplement pour nourrir les hommes. Notamment en protéines. Moi ce que je commencerai d'abord, pour ne pas inverser les rôles j'ai mon collègue Paul François qui interviendra spécifiquement, car nous avons souhaité nous, associer les gens directement impactés localement. Je voudrais quand même dénoncer, alors là ce sera écrit d'autant plus que ce n'est jamais repris en général la position de l'État. Je ne parle pas des services de l'État. Je parle de la position de l'État lorsque celui-ci en 2000 - 2002 ça passe tellement vite a pris l'initiative effectivement encore une fois avec le dictat communautaire, dans le cadre des énergies renouvelables dont l'éolien terrestre et les éoliennes en mer maintenant, c'est d'avoir lancé l'idée : écouter 23 % des énergies renouvelables 2020 et partant de ça débrouillez-vous. Parfait. Débrouillez-vous bon. À terre on voit ce que cela a donné, le mitage, 4, 5, 6 éoliennes un peu partout. C'est un peu dommage qu'on n'ait pas réfléchi en amont sur ce plan d'énergies marines renouvelables et l'énergie en général renouvelable puisqu'il n'y a pas que les éoliennes et les hydroliennes. Moi je dénonce de voir laissé les professionnels et les services de l'État que ce soit la préfecture des affaires maritimes dans la panade totale. Sauf que derrière,

il y a des industriels qui ne sont pas des philanthropes, qui se sont engouffrés dans cette possibilité, et donc à terre. Nous, on est en mer. Et c'est de dire nous on se présente, Untel, et on a reçu 18 ou 20 promoteurs qui ont défilé que ce soit auprès des professionnels, d'une manière pas toujours tout à fait très correcte vis-à-vis des structures. Et puis aussi auprès des affaires maritimes, bien sûr, et de la préfecture lesquelles structures ne pouvaient pas apporter aucune réponse à tous ces promoteurs qui eux étaient des industriels qui pensaient business. Donc ça c'est un peu ce qu'on reproche, c'est que lorsqu'on lance des grands projets dans la nature comme cela c'est qu'il n'y ait pas, première des choses, là aussi il faut préciser que les professionnels contrairement à ce que l'on voit et ce qu'on entend ne sont pas contre les énergies marines ou terrestres renouvelables. Nous sommes quand même des gens et des citoyens et on est quand même les premiers usagers et partant de cela tout le monde dans la nature on nous a mis dans les mains une vingtaine, je crois Béatrice c'est cela, d'énergéticiens, promoteurs y compris EDF et puis les autres. Et puis débrouillez-vous. Et leur bureau d'études, ça c'est une catastrophe. Car c'est quelques millions d'euros dont on aurait pu faire l'économie notamment les industriels. Nous ce qu'on reproche c'est que l'État n'est pas planifié. En disant voilà, OK il y a la mer, il y a la terre. La terre on ne s'en occupe pas, ce n'est pas notre souci. Allez en mer, on fait un schéma d'aménagement du littoral français sur les possibilités de l'aménagement des EMR et en particulier ce qui était à la mode à l'époque c'était les éoliennes. Non. Donc tout le monde dans la nature. On a travaillé effectivement avec différents consortiums et en particulier avec 2. Entre eux deux il y a eu des mariages, des divorces, des chargés de missions qui ont changé de camp, des pratiques qui sont certainement louables quelque part. Car il s'agit quand même de gros projets, de gros financements. Donc, tout cela s'est marié. Et puis on a terminé en ce qui concerne notre zone avec deux promoteurs, notamment pas des moindres, puisque c'est EDF et GDF. J'oublie les autres, je m'en excuse. Il y a un wpd. Mais tout cela nous on a appelé cela Alstom et Areva. Vous verrez où je veux en venir. Discussion sur le terrain. Je félicite quand même Brice Cousin car il a su quelque part se mettre au niveau des professionnels et ne pas venir avec ses grands sabots parisiens ; d'ailleurs j'en sais rien. En disant « voilà on va faire un parc éolien, on n'en parle plus... » Non il y a eu un travail effectivement avec les professionnels qui a duré pratiquement quatre ans. Si ce n'est cinq pour terminer en 2012. Donc il y a eu un terrain des deux consortiums. Les professionnels ont préféré certains que d'autres, sans les nommer. Il y a eu du boulot effectivement notamment à l'échelle locale puisque effectivement impactée c'était la baie de Seine. Et effectivement nous en tant que comité régional il est bien évident que la baie de Seine n'est pas du ressort de Port-en-Bessin, de Grandcamp ou de Courseulles, de Trouville. Il y a aussi dans la baie de Seine les pêcheurs de Saint Vaast, Barfleur et aussi des grands filets qui font le tour et aussi des Bretons qui viennent dans la baie de Seine, et puis des gens jusqu'à la frontière belge. Y compris les Belges d'ailleurs. Donc là aussi au niveau régional il a fallu fédérer tout cela et essayer de répondre à un besoin d'énergies marines renouvelables notamment l'éolien. J'aurais bien aimé qu'on mette la carte comme ça vous allez comprendre tout de suite là où je veux en venir. La carte est dans le PC, oui, je l'ai amenée. Elle est quand même significative. Elle vaut quand même le coup d'œil. Je vais vous l'expliquer après. Alors, en fait, on travaille et on arrive ensuite avec Paul Françoise, les professionnels de Port-en-Bessin, de Grandcamp et de la côte du Calvados. Nos voisins Hauts Normands avaient le même souci chez eux et les Bretons aussi pour ce qui concerne la baie de Grandville. À essayer de définir une zone de moindre impact comme cela a été présenté effectivement nous avons souhaité, en collaboration, dire voilà où va se situer à peu près la possibilité d'un parc éolien en

mer. Et cela s'arrête là. Je crois qu'il y avait à l'origine on va arrondir à 30 kilomètres carrés, 25 éoliennes. 21, on n'est pas à 4 km. C'est ça Brice ? Donc voilà les pêcheurs disent il y a une zone où il serait peut être intéressant de voir ce que serait un parc éolien. Et puis PAN, l'État reprend la main. 2009, 2010, juillet, je m'occupe de tout, je lance une planification spatiale, on a vu les cartes présentées par la préfecture maritime. Mais je pense qu'elles existaient depuis longtemps, mais on n'y a jamais eu accès. Si ce n'est qu'après. Et puis on aménage effectivement de Dunkerque à Saint-Jean-de-Luz, de Perpignan à la frontière italienne. Et que voit-on dans le parc ? Bien sûr le parc de Courseulles-sur-Mer qui dans ces limites n'était pas forcément...(inaudible). On dit OK, on se met d'accord. On regarde. Et on a ce petit parc de 20 éoliennes de 21 allez, 25 kilomètres carrés consentis comme une zone de moindre impact par les professionnels de la mer, je parle des Bas Normands uniquement, et particulièrement les gens du Calvados. Mais nos voisins sont confrontés à la même chose et puis l'État reprend cela en main et lance le fameux appel, cahier des charges, appel à projets, etc. Les deux consortiums principaux GDF SUEZ pour ne pas le nommer et EDF ont l'obligation de répondre à une espèce de cahier des charges, etc. Et par rapport à cela Brice vient retrouver les professionnels en disant voilà un petit peu le contenu du cahier des charges. Donc il a été expliqué. Cela ne correspondait pas du tout, mais pas du tout, aux souhaits des professionnels. Puisqu'on est rendu en gros 100 kilomètres carrés au départ et 100 s'éoliennes puisqu'il fallait à l'époque de 5 MWh par éolienne et une centaine pour arriver à 500. C'est bien la déception. À la dernière minute avec les professionnels il y a une dernière réunion. Il semblait qu'il y avait une fenêtre de tir. Nous avons même interpellé le président de la République en personne après cette réunion de concertation, en disant voilà l'aspect des professionnels. On n'est pas du tout d'accord sur les surfaces. Peu importe. Une fin de non-recevoir puisque le cahier des charges était ce qu'il était et le consortium était bien obligé de vouloir répondre au contenu du cahier des charges. EDF énergies nouvelles a quand même pris en considération, cela a été expliqué, la volonté des professionnels et d'avoir le moindre, moindre impact, mais est obligé de répondre au cahier. C'est pour cela qu'on est arrivé à 70 kilomètres carrés et en gros 75 éoliennes puisqu'il y a la 6MW qui est en cours de construction donc moins d'éoliennes, mais plus puissantes. Voilà un petit peu où on n'en est rendu aujourd'hui. Et quand on regarde aujourd'hui, et c'est pour cela que la carte que vous voyez à peu près bien le parc éolien à Courseulles-sur-Mer : mais les usagers de la pêche n'ont pas que les champs éoliens comme usagers nouveaux. Je ne parlerai pas de la plaisance, je ne parlerai pas du trafic traditionnel, marchand, commerce, etc. Mais quand on regarde la carte : toutes les zones hachurées jaunes. Alors à l'ouest vous avez le futur parc marin de la baie de Grandville, s'il voit le jour un jour. Toutes les zones en jaune Natura 2000, Barfleur, la baie des Veys et aussi bien sûr tout ce qui concerne l'est Calvados. Et vous avez aussi les granulats. Donc la zone blanche. Et puis vous avez aussi ce qui n'est pas sur la carte les « clapages » des boues de Rouen. Parlons-en aussi. Un moment donné on dit stop. Il faut planifier maintenant faire un point zéro et terminer un moratoire en baie de Seine, on ne veut plus rien. Pour ce faire il y a les conseils maritimes de façade. Il y a tout un panel maintenant qui va nous permettre d'en arriver là. Parce que si je vous parle du parc éolien en tant que comité régional, je suis obligé aussi de vous parler de ce qui se passe ailleurs. Et ailleurs bien sûr quand on a eu cette grand-messe diligentée par notre ministre du MEDDE, chacun comprendra de qui je parle. À Cherbourg il y a un mois. Alors là, au raz Blanchard c'est la Silicon Valley ce qui se fait de mieux au monde, c'est vrai. Deuxième truc au monde concernant la courantologie en mer, alors là ce sont des milliers et des milliers d'emplois. C'est faramineux la SiliconVal-

ley, à tel point que dans le Cotentin on ne travaillera plus à partir de 2020. Puisqu'on vivra de nos rentes, entre l'EPR, Cogema, Flamanville et demain peut-être 300 à 400 hydroliennes. Là aussi tout cela à marche forcée, comme d'habitude. L'État est pressé, les promoteurs d'autant plus aussi. Donc c'est pour vous dire que les professionnels en ont un peu ras la casquette, non pas du champ éolien même si l'idée ne correspond pas du tout aux souhaits des professionnels. Mais c'est un ensemble. C'est-à-dire que demain pour les gros navires parce qu'on parle de petits navires qui fréquentent la baie de Seine, mais on a aussi des grands navires notamment à Port-en-Bessin, à Cherbourg, partout. Regardez côté Britannique ce que nous préparent nos voisins . Tout ce qui est en bleu, tout ce qui est en jaune c'est l'équivalent de chez nous de zones Natura 2000 ce qu'ils appellent des zones JNCCMCZ, dans lesquelles demain on va peut-être se faire virer. Et si on y rajoute tout ce qui est en rouge, ce sont les futurs champs éoliens parce qu'en France on est un peu modéré, mais côté Royaume-Uni, je peux vous assurer que tout ce qui est offshore, éolien et maintenant hydrolien aussi, autour de l'île de Wight, ou de « Wit » selon le pays où on est. Vous avez les prochains champs éoliens britanniques. Pour le coup, silence radio puisqu'on considère que là aussi nos activités de pêche sont impactées. Tout cela pour en arriver à dire : à chaque fois qu'un nouvel usager quel qu'il soit, qui a une occupation - ce qu'on appelle à terre les POL ou POS, plan d'occupation des sols-, ce qui n'a pas été fait en mer, ce qu'on réclame maintenant. Il y a urgence. C'est qu'à chaque fois que vous mettez une gêne vous engendrez un déplacement de flottilles qui se traduit par une concentration de navires dans une nouvelle zone qui ne peut pas supporter l'effort de pêche et qui crée des problèmes de cohabitation entre engins différents, traînants et c'est le cas en baie de Seine, les traînants, les dormants, etc. Et c'est pour cela que l'éolien en soi, en tant que nouvel usager qui viendrait, il n'y aurait que lui. Mais non. Il faut que l'on réponde à toutes les sollicitations. Je peux vous assurer que la profession l'a fait savoir. Elle a dit OK, on prend acte. Cela ne correspond pas à ce qu'on a souhaité. Mais il est là, intérêt public, c'est port 2000 qui recommence en gros. Port 2000 du Havre s'est fait, l'intérêt national, etc. et j'en passe et des meilleures. Les chercheurs se sont investis effectivement après pour limiter l'essentiel des dégâts. Mais on n'en est là aujourd'hui on prend acte et pour prendre acte parce que Monsieur le Maire, vous avez raison vous avez parlé des fameux 35 %. Alors là les 35 % c'est vrai d'ailleurs on va tellement les avoir qu'on va demander aux autres promoteurs qui sont les mêmes en plus sur l'hydrolien que non seulement l'éolien doit être taxé, mais que les autres flottants tout ce qu'on veut ou l'eau-moteur et l'hydrolien payent la même taxe. Pour ce qui concerne le retour à la profession, vous l'avez évoqué, nous on sait bien que le premier euro qu'on appelle fiferlin, le premier pépette ne viendrait pas avant 2020-2022 si tout se passe bien puisqu'il faut que le parc soit en activité. Nous on a préféré, d'où l'objet de la charte de collaboration avec l'industriel. Et là on a eu un peu la puce à l'oreille par nos voisins britanniques de dire vous les professionnels vous avez intérêt à travailler directement avec les consortiums parce que d'abord ils ont de l'argent et que la taxe de 35 %, elle est de l'argent public. C'est-à-dire que les projets pour des raisons qu'on peut comprendre les flottilles vadrouillent ce n'est pas un terrain comme la terre. Le paysan lui est indemnisé sur son champ ou une commune. Alors que nous le bateau patrouille. Il était difficile de répartir les 35 % auprès des comités régionaux au vu des activités qui n'étaient pas forcément celles de ses ressortissants. Donc le comité national a dit écoutez, moi je gère je récupère les 35%, mais attention. Là je parle sous le couvert de Paul François qui est aussi membre du comité national. C'est que les 35 % ils seront redistribués et là c'est de l'argent public avec des projets eurocompatibles puisque Bruxelles regarde le moindre centime qu'on dépense.

Donc là c'est de l'argent public. On pourra en bénéficier, les régions impactées. Parce qu'il n'est pas question que l'argent fasse fructifier soit le fonctionnement du comité national parce que là ils nous trouveront en face, mais que ça aille dans les régions vraiment impactées à condition d'avoir des projets bien sûr eurocompatibles pouvant toucher des subsides français et communautaires en appel. Par contre nous on a contractualisé une charte et une cellule de liaison parce que demain s'il y a des dommages sur la profession il va falloir que nos flottilles soient indemnisées. Pour ce faire, on préfère travailler un peu comme les Anglais c'est de travailler directement avec les consortiums parce que c'est d'abord de l'argent privé. Donc avec des comptes à rendre à personne si ce n'est aux opérateurs pêcheurs dans le cadre de la cellule de liaison. Donc il est plus facile pour nous de travailler avec les professionnels promoteurs que d'attendre des subsides des 35 % qui viendront peut-être un jour. Parce qu'il y en aura d'autres. Le magot sera d'autant plus important puisqu'il y aura les hydroliennes ou les eaux-moteurs et le flottant maintenant qui se développe aussi. Voilà ce que je tenais à dire. Au niveau régional nous l'inquiétude que l'on a à gérer c'est que nous avons toutes les pêcheries du Mont-Saint-Michel jusqu'à, et en particulier le Calvados. Ce sera le premier parc. Et ce qu'on peut regretter aussi de la part des services de l'État, non pardon de l'État, c'est que le parc de Courseulles n'ait jamais vu le jour. Et qu'on nous dise, il y a huit jours en commission maritime de façade... le parc de Veulettes, pardon. Le parc de Veulettes a été le premier à avoir un permis de construire. Et ce qu'on peut dénoncer c'est qu'effectivement, pourquoi ce parc ne s'est jamais fait alors que cela aurait été un laboratoire intéressant notamment pour voir comment on pouvait vadrouiller là-dedans dans des activités de pêche. On répond gentiment -je ne nomme personne- les services de l'État pour les couples services et non pas l'État il se fera. Ce sera un parc expérimental. Attendez. On se fout de qui ? Le parc de Veulette se fera peut-être un jour, mais ce sera un champ expérimental alors que celui de Courseulles ce sera un parc commercial. On marche sur la tête. C'est pour ça qu'on est très mécontent de la manière dont cela s'est passé. Je ne dis pas par rapport aux relations avec le consortium, mais de la manière dont l'État a laissé tout filer depuis 2002. D'ailleurs il y a eu Eole RES, pour ceux qui se souviennent du côté des îles anglo-normandes. Et c'est tout cela qui a été botté en touche. Donc quelque part on subit. L'éolien ce n'est pas laseuleentrave aux activités de pêche. Il n'y a pas que ça. Demain ce sera peut-être de nouveaux projets d'extraction de granulats. C'est là que j'attends nos amis verts...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Est-ce que je peux vous demander une précision ? Vous parlez d'un parc expérimental à Veulette.

Daniel Lefevre, comité régional des pêches

Veulette qui était le premier promoteur, je n'ai plus le nom. Je ne sais plus ça par cœur.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

C'est situé où ? Pour le public qui ne connaît pas...

Daniel Lefevre, comité régional des pêches

Alors on n'a pas la carte. Au Nord de Fécamp.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Au nord de Fécamp.

Daniel Lefevre, comité régional des pêches

Le seul opérateur à avoir un permis de construire. Seulement la première éolienne n'est toujours pas posée. Et qu'on nous dit maintenant que si elle est posée ce sera un champ expérimental. Attendez il y a un malaise sérieux du côté de l'État. Tout a fonctionné comme cela depuis. Maintenant je peux vous dire effectivement le travail qui a été fait par le comité régional et le département avec le consortium retenu. Je pense que la charte a pesé lourd dans le choix puisqu'ils ont quand même mis l'accent sur les critères d'acceptabilité sociale. À mon avis cela me paraît important. Je ne critiquerai pas l'autre consortium, mais je pense que cela n'est pas forcément bien passé avec les professionnels. Par contre vous avez les mêmes consortiums pour l'hydrolien, et là nous sommes encore un peu plus inquiets. Voilà ce que je voulais dire.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Bien Monsieur le président merci. Je ne veux pas couper la parole, mais avant que vous quittiez... voilà.

Avant que vous quittiez la tribune, je vais demander s'il y a des personnes qui souhaitent poser des questions au maître d'ouvrage et peut-être à Monsieur Lefevre avant qu'on ne donne la parole à Monsieur François le président du comité départemental. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, alors on enchaîne avec le président du comité départemental des pêches. Monsieur François si vous voulez prendre place au pupitre. Vous préférez vous asseoir aussi ? Bon, bien, Monsieur Lemarquais vous êtes condamné à rester dans la salle.

Paul François, Président du Comité départemental des pêches du Calvados

Bonjour. Paul François le président du comité départemental des pêches du Calvados. Daniel Lefèvre a fait un grand tour je ne vais faire que des petites précisions. La première fois que j'ai rencontré le monde éolien, c'est à travers des gens qui faisaient des études sur des oiseaux, sur les mammifères marins, phoques, dauphins. Et j'étais un peu surpris parce que je me suis dit, quand même le groupe de mammifères marins le plus d'importants en baie de Seine, ce sont les marins pêcheurs. Ce sont vraiment... c'est eux qui prennent le plus de place. Donc j'ai été obligé de remettre les pendules à l'heure. Je veux bien qu'on parle des phoques. Je veux bien qu'on parle des dauphins et des oiseaux, mais il ne faudrait pas oublier les pêcheurs. Il faut savoir que c'est le Calvados, la pêcherie du Calvados qui est la plus impactée par ce parc éolien. Pourquoi ? Parce que la plupart de nos pêcheries, ce sont des bateaux de moins de 12 m. Vous pensez bien que ces bateaux ont un déplacement beaucoup plus limité que des bateaux de 16 ou 20 m. Donc 70 % de notre pêcherie est directement impacté par ce parc éolien. Je ne vais pas revenir sur tous les problèmes que Daniel a exposés. Moi je vais vous parler d'un problème qu'on a c'est qu'on attend la décision du préfet maritime pour savoir quelles pêches y autorisera ou n'autorisera pas au sein de ce parc. Et toute notre position, les pêcheurs du Calvados dépend de cette décision. Plus vite elle arrivera et plus vite on pourra se positionner au sein de ce parc. J'insiste. Il nous faut cette décision le plus rapidement possible. Parce que si on élimine tel ou tel type de pêche, évidemment, qu'on aura des réactions peut-être différentes. Si on autorise toutes les pêches, il n'y aura pas problème. J'en serais surpris, mais bon. On attend donc avec impatience la position du préfet. Ensuite, on fait des réunions, des réunions, des réunions... Cela a un coût. Cela a un coût pour le comité régional. Cela a un coût pour le comité départemental.

On va de Cherbourg à Boulogne. On entend toujours ces beaux mots, planification du littoral puis rendement durable, pêche durable, etc.... Tout cela a un coût pour les deux comités. Alors maintenant je vais parler pépettes, comme le dit Daniel. Je pense, qu'étant donné que la pêcherie du Calvados est la plus impactée et que les professionnels, tout le temps de la construction il n'y a rien de prévu. Il n'y a pas d'indemnisation de prévue, tout le temps de la construction du parc. Moi ce que je vous propose c'est que nous avons une caisse intempéries et chômage où tous les pêcheurs salariés du Calvados sont inscrits. Cette caisse, ils mettent un euro, l'État en met deux. Eh bien je pense que vous les éoliens, le groupe, et aussi l'extracteur de granulats et aussi les boues de Rouen pourraient activer à cette caisse intempéries et qui toucheraient directement les pêcheurs, les salariés. Voilà je n'ai pas plus à dire. J'attends surtout avec impatience la réponse du préfet. Sachant que si la pêche est interdite là, on s'imposera de demander que le parc, l'intérieur du parc reste la propriété des pêcheurs. C'est-à-dire que si on ne peut pas pêcher avec des arts traînants et arts dormants, il faut absolument que l'intérieur du parc reste aux pêcheurs. C'est notre position actuelle. Merci.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur François, on a bien compris votre propos. On a la chance d'avoir ici le représentant du préfet maritime. Vous lui avez posé indirectement la question, on a bien compris. Alors on va lui demander sans doute pas de dire quelle est la décision. Il n'a sûrement pas de décision de prise à l'heure d'aujourd'hui, mais peut-être quel stade de réflexion en est-il, et vers quelle solution il s'oriente, si c'est déjà possible de le dire ?

Jean-Michel Chevalier, Adjoint au préfet maritime

C'est très difficile de le dire. La décision n'est pas prise bien évidemment. Le préfet maritime a indiqué qu'il ferait tout son possible pour permettre la pratique de la pêche selon les types d'engins traînants ou dormants. Mais qu'il serait vigilant sur les conditions de sécurité maritime puisque c'est sa compétence. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que le lauréat est actuellement en train de lever des risques. Le président du comité départemental n'ignore pas le contenu du cahier des charges, le lauréat non plus. Il est prévu dans le cahier des charges une disposition bien particulière qui prévoit qu'entre T0, c'est-à-dire avril 2012 et octobre 2013, T+18, au plus tard, le lauréat doit fournir une aide à la décision aux services de l'État avec les mandataires de la profession pour faire des propositions d'encadrement de la pratique de la pêche professionnelle sous l'angle de la sécurité maritime. Pour le moment nous n'avons pas ces éléments d'aide à la décision. Je sais que le lauréat travaille avec les mandataires de la profession. Mais pour le moment, nous n'avons pas ces éléments. Dès lors que nous les aurons, nous pourrions analyser finement ce qu'il convient de faire. Il est évident aussi que sur la durée de la concession qui serait accordée à l'exploitant, il faut distinguer la phase de travaux, de chantier, où là vraisemblablement les contraintes seront plus fortes que pendant la phase d'exploitation et puis parallèlement nous aurons la phase de démantèlement qui est plus lointaine. Néanmoins il y aura des contraintes plus fortes vers l'exercice de la pêche professionnelle. Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Je voudrais revenir sur un point qui me paraît important. Pendant toute la préparation de ce débat, le consortium nous a promis, juré, quasiment la tête sur le billot qu'il n'y avait aucune indemnisation individuelle qui était prévue pour les pêcheurs. Ça nous

a étonnés parce que, évidemment qu'ils sont impactés, bien évident qu'ils subissent un préjudice et pendant la phase chantier et après pendant la phase d'exploitation. Alors là on vient d'apprendre avec bonheur d'ailleurs, avec surprise, et avec beaucoup d'intérêt, qu'il y avait quand même derrière une charte, un projet d'indemnisation des pêcheurs. Moi j'attire l'attention sur le fait que je ne fais pas autant de distinction que ça entre l'argent public et pas public. Parce que tout cela se retrouve à la sortie sur la facture des gens. Et que l'on n'a pas tellement le choix de consommer ou de ne pas consommer l'électricité. Donc cela a quand même un impact donc ce n'est pas aussi secret que ce qu'on peut dire. On ne demande pas du tout à savoir quelles sont les sommes qui sont en jeu, mais les mécanismes d'indemnisation cela fait parti du dossier. Donc on voudra, on vous demandera d'apporter des précisions sur ce sujet-là parce que tout le monde a le droit de savoir cela. On ne vous demande pas combien on donne à untel, mais d'avoir le principe d'indemnisation que vous avez abordé. La deuxième chose qui a été évoquée par Monsieur François et qui est tout à fait intéressante c'est cette question d'indemnisation des pêcheurs pendant les travaux à travers la cotisation à une caisse de, comment appelez-vous cela une caisse d'indisponibilité...

Paul François, Président du Comité départemental des pêches du Calvados

D'intempéries.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

De chômage et d'intempéries. Alors je ne sais pas si vous êtes à même de pouvoir répondre à cette question d'ici la fin du débat, mais je trouve qu'il y aurait un grand intérêt. Il y aurait un grand intérêt à ce que vous puissiez apporter des précisions là-dessus. On ne pourra probablement pas d'ici la fin du débat répondre à toutes les questions concernant les diverses autorisations à l'intérieur du champ éolien. C'est plus long. Il faut probablement encore prendre du temps sur cette question-là, je crois, quand même, le temps qui reste d'ici la fin du débat vous permettra d'apporter des précisions sur ce point.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Oui Monsieur Lefevre. Vous avez la parole.

Daniel Lefevre, comité régional des pêches

Juste une précision par rapport aux propos de Madame la Présidente qui sont forts intéressants effectivement. Mais nous, bien sûr dès le départ, lorsqu'on a contractualisé la charte de collaboration, qui se traduit justement, et vous allez comprendre tout de suite où je veux en venir, par une cellule de liaison avec des groupes thématiques bien précis. D'ailleurs on a passé pratiquement toute la journée sur l'environnement à Bayeux de 9h00 à 17h30 aujourd'hui. Et cela faisait parti bien sûr... il est bien précisé les sommes, il faut les justifier et les prouver. Moi je fais quand même un distinguo entre fonds privés et fonds publics parce que Bruxelles est toujours en train de nous...aller je vais rester poli. Donc il y en a marre du dictat communautaire. Donc nous, on préfère travailler directement avec des gens qui sont capables de nous dire on met ça sur la table parce que notre boulot va gêner le vôtre donc dans la cellule il y a bien... c'est pour ça que les études qui vont être menées sur l'halieutique, etc. Et dans la phase des travaux, il est bien évident qu'on sait qu'on va être impacté. On ne

va pas aller se balader comme le disait le représentant du préfet on ne va pas aller se balader entre les barges. Donc on s'est bien que pendant un certain temps entre la première et la 75e éolienne on va quitter forcément puisqu'il va y avoir tout un champ. Et c'est là que nous professionnel, le comité départemental est amené à chiffrer le dédommagement et la compensation par le manque à gagner de la zone quittée. Pour ce faire, il faut être honnête il faut amener des arguments sur le coût engendré par un tel déplacement de la flottille par rapport à ce qu'on faisait avant la mise en place du premier champ. La première éolienne. Donc ça c'est bien acté dans la charte de la cellule liaison. Mais bien sûr les sommes elles seront connues au fur et à mesure que les études vont avancer puisque c'est vrai on ne parle que de nos bateaux. Le débat aura lieu aussi avec les bateaux qui fréquentent la zone et qui vont la quitter aussi de Haute-Normandie et voir de Grandville pour certains. C'est très compliqué. On a tenu et je vous remercie de l'avoir précisé, que pour l'instant les sommes... Et moi je mets quand même un bémol entre fonds publics et fonds privés parce que dans le cas d'indemnisation et dans le cas de compensation, on appelle cela comme on veut. C'est quand même plus facile de travailler directement en collaboration avec celui qui nous gêne plutôt que de passer par les services de l'État. D'ailleurs on va parler de simplification maintenant c'est la grande mode des documents de tout ce qui est...(inaudible) Entre la première éolienne et la 75e, je peux vous assurer qu'on n'aura pas de sous avant la mise en place de la 75e. Le privé c'est quand même pas mal des fois.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Je vous entends bien. Cela n'empêche pas un minimum de transparence. Et puis en ce qui concerne Bruxelles, Bruxelles travaille effectivement sur la concurrence, mais là ce n'est pas une aide à la profession des pêcheurs, c'est clairement une indemnisation d'un préjudice qui est lié à un projet. Je ne pense pas que Bruxelles aurait à redire sur le principe de l'indemnisation du préjudice subi par les pêcheurs.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Bien, Monsieur le Président. Je crois que Monsieur Rogoff qui est derrière souhaite monter à la tribune ou peut-être de sa place pour faire un témoignage. Monsieur Rogoff est pêcheur professionnel et il souhaite exprimer son point de vue sur les problèmes rencontrés par la profession actuellement.

Dimitri Rogoff, Normandie Fraîcheur Mer

Pas sur les points de vue rencontrés par la profession actuellement, sur les problèmes que la profession va rencontrer après. C'est-à-dire ce qu'on nous propose avec les éoliennes c'est une transition énergétique. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la pêche qui va être impactée, tout le monde l'a compris maintenant elle a besoin aussi de faire sa transition face à l'éolien. Effectivement là on n'a pas de réponse. Et on a une profession maintenant qui est un peu traumatisée, qui ne sait pas où elle va. Et un bateau de pêche c'est un artisan, mais c'est avant tout une entreprise. Et une entreprise a besoin de visibilité. Et la visibilité on n'en a pas actuellement. Comment voulez-vous dire à quelqu'un qui veut investir dans son bateau, t'inquiètes pas ça va être pérenne, tu pourras accéder aux zones, tu pourras accéder à la ressource. Donc toutes ces contraintes que Daniel nous a décrites, plus d'autres contraintes qui sont liées à des contraintes sanitaires, qu'on a maintenant aussi, génèrent vraiment beaucoup d'inquiétude au niveau du monde de la pêche. Et ne pouvant pas se projeter dans l'avenir tous ces problèmes-là qui se rajoutent on les vit très mal. C'est que l'on a une profession qui est un peu sinistrée moralement. On n'a

pas une profession qui peut regarder l'avenir sereinement. Donc là, les promoteurs éoliens doivent donner les outils aux pêcheurs, doivent donner les moyens. Ce ne sont pas forcément que des moyens financiers mais ça en passe par là pour assurer la transition. Effectivement dans le parc, on n'est pas obligé dans le parc. Le souci pour moi ce n'est pas de savoir si on va faire de la pêche. Le souci c'est que le parc soit profitable à la pêche. Soit parce qu'on va y faire des activités de cultures marines, soit parce qu'on va faire des réserves. Je ne sais pas ce qu'on va y faire, mais il faut qu'il soit profitable à la pêche. Il faut qu'on puisse dans cet espace contraint qu'on puisse développer des nouvelles activités. Et qui revient directement aux pêcheurs. Et non pas à des investisseurs de droite et de gauche. Là en montant des projets comme cela, en donnant de la visibilité on pourra rassurer les pêcheurs. Des pêcheurs qui ne seront peut-être plus pêcheurs à 100 % qui seront peut-être éleveurs, ils seront peut-être ...bon... On a des gens qui vont continuer à s'investir dans le milieu marin et on a toutes ces activités que Monsieur le Maire a décrit qui sont des activités structurantes sur le littoral, les petits ports partout, les pêcheurs partout c'est important cela. C'est important non seulement pour manger. Tout le monde aime bien le poisson. Mais c'est important aussi pour le tourisme et si on se prive de toutes ces activités-là est bien cela va dégringoler de partout et on aura ici, combien de couillons pour aller visiter le parc éolien. Ce n'est pas une vraie économie ça. Donc, donnez aux pêcheurs les moyens de croire que votre projet sera profitable à la pêche. Donnez aussi de la visibilité. Aidez-nous aussi parce que c'est quand même un phénomène nouveau. C'est-à-dire la je représente, j'ai l'impression de représenter les nations premières, effectivement on est les premiers utilisateurs. Et là on a tout qui va nous tomber sur la gueule. Il faut nous donner les moyens matériels, les moyens humains de réfléchir à des projets de monter des projets. Car ce ne sont pas des choses auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement. Nous on gère nos problèmes de ressources, on gère nos problèmes de marché. On gère maintenant nos problèmes sanitaires et maintenant il va falloir un peu s'emmerder avec tous ces trucs-là en mer. C'est lourd. C'est très lourd. Je vous assure que la profession est plus qu'inquiète. Ce sont de nouvelles contraintes. On sait très bien qu'on va aller, et je le dis clairement, vers moins de pêcheurs et donc les plans de sortie de flotte qu'on a connue à répétition sur lesquels il y avait des volets sociaux qui étaient vraiment pas très intéressants il va falloir les repenser, car il y aura des plans de sortie de flotte, avec l'éolien, avec le parc, avec les hydroliennes. Donc tout cela, il va falloir un schéma global. C'est-à-dire on va pas dire, les pêcheurs on va leur donner deux billets et ils vont se taire. Non. On va faire en sorte qu'au moins une partie de la profession qui puisse s'en sortir et dignement. Et de gagner correctement leur vie. Plutôt que de les laisser mourir et s'enfoncer petit à petit autant pendant la phase d'exploitation que dans la phase de construction. Car effectivement là aussi pendant la phase de construction on sait, il y a des études là-dessus qui sont disponibles en anglais, il faut les déchiffrer... le battage des pieux notamment pendant un temps important va faire fuir le poisson partout. Et tous les pêcheurs qui travaillent directement dans cette zone vont être directement impactés. On ne va pas aller pêcher 20 miles plus loin parce qu'on a des bateaux qui ne le permettent pas et puis parce qu'on a des modes de pêche et qu'on recherche certaines espèces qui sont là à ce moment-là. Donc quand elles vont dégager, il va bien falloir qu'on vive de quelque chose. Qu'on fasse vivre nos équipages. Les bateaux ici la moyenne c'est 12 à 14 m. C'est 4 à 5 bonshommes. C'est quatre à cinq familles qu'il faut faire vivre. Si ce sont des ressources à sortir de la mer. Je pense que vous avez compris.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Je vais poser une question au maître d'ouvrage. Vous avez souvent fait référence au retour d'expérience étrangère. Alors je ne sais pas si dans les parcs éoliens du Danemark ou de Grande-Bretagne, il y a aussi le même problème de pêche, mais est-ce que précisément, est-ce que ça a été expérimenté les fermes marines à l'intérieur de ces parcs... Est-ce qu'il y a déjà eu un projet de valorisation finalement à l'intérieur des parcs éoliens. Cela existe ou cela n'existe pas ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur les cultures marines a proprement parlé, on n'a pas encore dans les parcs existants de grandes fermes de culture marine quelles qu'elles soient. Parce qu'on s'aperçoit aussi historiquement, que les usages historiques de la pêche au moment où sont arrivés les parcs n'étaient pas forcément prêts à cette transition. Il y a des gens qui réfléchissent clairement, mais on ne connaît pas encore dans le cadre de parcs existants en exploitation.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Alors est-ce que le cas de Courseulles-sur-Mer qui est un cas intéressant et qui est après tout un des premiers parcs éoliens offshore en France, c'est un parc extrêmement impacté par les questions de pêche. Est-ce que ça n'est pas l'occasion de faire une expérimentation au moins sur une partie du parc éolien avec un protocole expérimental avec la profession de la pêche. C'est possible, c'est envisageable ? Ce n'est pas envisageable ? Si vous ne le prévoyez pas maintenant cela a très peu de chances de se faire. Si vous n'y pensez pas dès aujourd'hui, je crois que c'est...

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Ce n'est pas dès aujourd'hui qu'on y pense, mais cela fait des années qu'on y pense objectivement dans la manière dont on développe les parcs. Il y a différentes pistes potentielles liées à cette transition d'activité, mais on a finalement toute une série de contraintes qui se combinent, la sécurité maritime on n'en parlait en est une définitivement. Il y aura des arbitrages qui se feront à la convergence de l'ensemble de ces contraintes. Mais on peut évoquer la problématique des récifs artificiels. Cela a déjà été expérimenté pas si loin d'ici et sur lequel on continue de réfléchir. On a comme souci particulier je crois, tous dans le consortium c'est d'y aller de manière intelligente, si je puis dire, avec les vrais acteurs de la mer que sont les pêcheurs et les autres usagers, mais les pêcheurs ici en particulier. C'est-à-dire qu'on n'arrive pas ici avec un projet ficelé en disant c'est comme cela qu'on va vous compenser une ressource en déclin, en fuite ou une activité qui est en difficulté. Vraiment je comprends l'urgence encore une fois par rapport à la visibilité nécessaire dans les activités de pêche. Mais la précipitation serait peut-être aussi nocive en tout cas cette concertation est en cours.

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Alors entre précipitation et le fait de différer trop longtemps, il y a peut-être un juste milieu parce qu'on sent bien de la part de pêcheurs une inquiétude. Et surtout pour le moment c'est de la réglementation que vous allez mettre. C'est plutôt du moins que du plus. Personne, pour le moment dans tout ce qui a été dit c'est plutôt du moins que du plus. Donc c'est urgent d'équilibrer, de chercher à équilibrer. Donc cela me paraît quelque chose, en tout cas vu de l'extérieur. Nous sommes tout à fait extérieurs. On entend bien cela. On entend bien qu'il y a énormément de précautions à prendre, mais que cela ne peut pas être qu'une suite de précautions. Il faut aussi qu'il

y ait des propositions qui donnent un peu d'espoir. C'est ce qu'on a cru comprendre à travers vos interventions.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement, EDF EN

D'où la cellule pêche...

Claude Brévan, Présidente de la CPDP

Si on a une recommandation à vous faire, c'est de mettre ça sur le métier aussi rapidement que le problème de la réglementation. Voilà.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

D'où l'intervention de Monsieur Lefevre. La cellule pêche a vraiment vocation à cela aujourd'hui. Elle est en place. Elle a vocation à vivre pour avancer au mieux, au plus vite sans doute, mais en tout cas au mieux des intérêts de tous et dans ce contexte-là j'espère qu'elle fonctionnera réellement et qu'on trouvera des solutions. Qu'on fera des propositions sur l'intervention que je n'ai pas pu faire, mais qui a été quasiment complètement faite par Monsieur l'administrateur des affaires maritimes. On a nous effectivement un certain nombre de contraintes, d'études à amorcer, que ce soit au titre de la ressource halieutique, usage, pêche et autre, de la sécurité maritime. On a des objectifs et des contraintes de planning qui sont aujourd'hui actés. On les a rappelés. On a du mal à faire beaucoup plus vite parce que si on veut faire bien le travail, on doit prendre le temps de le faire. Et c'est là aussi dans ce contexte-là, dans des échéances qui sont maintenant pas si lointaines que ça, encore une fois, on aura un certain nombre de propositions à faire. On est au stade des propositions. J'espère qu'elles seront partagées.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Après le témoignage de Monsieur Rogoff, est-ce qu'il y a d'autres personnes dans la salle, d'autres pêcheurs notamment qui souhaitent prendre la parole pour donner un avis ou pour poser une question ? Allez-y annoncez-vous s'il vous plaît.

Alexandre Magarian, Vice-Président de la fédération nautique

Bonjour, Alexandre Magarian, vice-président de la fédération nautique normande. La fédération nautique normande regroupe un peu plus de la moitié des industriels du monde du nautisme et notamment représente aussi 85 % des emplois du nautisme. Au sein de cette association, je représente plutôt la partie professionnelle puisque j'ai également une entreprise dans le domaine professionnel et qui travaille beaucoup avec les marins-pêcheurs. On a effectivement nous fait une étude au sein de la F2N en fonction de ce qu'on a vécu et vu dans d'autres pays, notamment au Canada, notamment en Hollande et notamment en Grande-Bretagne. À chaque fois qu'il y a eu des éoliennes qui se sont montées ou un parc éolien, la filière nautique a perdu à peu près la moitié de ses emplois. Aujourd'hui les emplois directs et indirects en Basse-Normandie qui sont issus de la pêche représentent 5000 emplois. Le risque pour nous c'est la perte d'à peu près la moitié des emplois et la fermeture à peu près de 40 à 60 % des entreprises qui travaillent avec le monde de la pêche.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

On vous remercie de votre témoignage. Est-ce que vous pouvez préciser les raisons dans les exemples que vous avez cité qui ont entraîné la diminution des effectifs ?

Alexandre Magarian, Vice-Président de la fédération nautique

Justement c'est ce que disent les pêcheurs et c'est l'inquiétude des pêcheurs et je la comprends tout à fait : l'interdiction de pouvoir travailler dans des zones qui étaient des zones à ressources importantes pour les pêcheurs et notamment quelque chose qui n'est pas dit, notamment par les services de l'État, c'est que dans les autres pays européens, il est interdit à tout bateau quel qu'il soit et quel que soit sa taille, d'approcher des éoliennes d'un moins d'un mille.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

je vous remercie. Est-ce que vous pouvez apporter, je m'adresse au maître d'ouvrage. Monsieur Pagot un début de réponse ?

Brice Cousin, wpd

A ma connaissance en tout cas en Grande-Bretagne, l'interdiction de naviguer est de l'ordre de 50 m autour des éoliennes et non pas d'un mille. Donc les éoliennes étant espacées de 1 km, il vous reste 900 m pour naviguer au milieu du parc éolien.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Mais l'aspect économique qu'a évoqué Monsieur, est-ce que c'est un aspect que vous avez étudiés et auquel vous étiez sensibilisés ?

Brice Cousin, wpd

C'est effectivement un point important. Je l'ai évoqué tout à l'heure. Deux études ont été lancées, une fois que nous avons été... que nous sommes devenus lauréats de l'appel d'offres dont une étude halieutique. Donc le protocole de l'étude et les prestataires ont été validés par les comités des pêches, dont ce sera la cellule de comité normande qui est en charge de cette étude et qui va chercher à déterminer, d'ailleurs avec l'aide de pêcheurs du Calvados les espèces présentes dans le parc. Donc ça, c'est un volet, quelles sont les espèces ? Et ensuite vous avez une étude socio-économique, qui sera réalisée par le RICEP, le réseau d'information et conseil en économie de la pêche qui a également été validé par les comités des pêches et qui va étudier, une fois qu'on aura étudié le type de ressources, l'impact que pourra avoir le parc sur la filière pêche et notamment toutes les questions de report de pêche, les questions de pêche en mer, mais aussi toute la filière terrestre. Donc ces études sont en cours. Elles étaient demandées explicitement dans le cahier des charges de l'appel d'offres et les premiers rapports seront publiés à l'automne.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur Lemarquis vous souhaitez ajouter quelque chose.

David Lemarquis, Chef de projet, EDF EN

C'est plus un complément effectivement. Pour lever tout doute puisque on a parlé d'indemnisation individuelle, juste pour préciser qu'à la suite de ses études qu'on est en train de mener pour qualifier la ressource sur le parc, ce qu'on estime pouvoir continuer à être pêché ou pas, c'est à la suite de ses études qu'il va être possible de définir les modalités de ce qui s'appelle des mesures compensatoires. C'est-à-dire si on vient perturber une activité, on prend l'engagement du coup sur la pêche de compenser le manque à gagner s'il y en a. Des problèmes sur les poissons, ce seront des compensations sur le milieu naturel. À l'heure d'aujourd'hui ces études n'étant pas faites, bien évidemment il n'y a aucune compensation individuelle avec les marins-pêcheurs. Ce seront des mesures qui seront mises en place une fois que l'im-

pact sera qualifié et je dirais validé par tous, les scientifiques, l'État et nous-mêmes. Et les pêcheurs, pardon.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Vous souhaitez ajouter quelque chose Monsieur ?

Alexandre Magarian, Vice-Président de la fédération nautique

Oui je souhaitais dire une chose que Monsieur Cousin vient de dire et qui est totalement fautive. Puisque nous sommes allés personnellement en Angleterre, mais aussi aux États-Unis, nous avons approché ou essayé d'approcher les parcs éoliens et on a été rejeté, car il y a des bateaux de surveillance qui se trouvent à 1 mile. Et la consigne c'est bien un 1 mile des parcs éoliens. Il est interdit notamment en Grande-Bretagne d'approcher à moins d'un 1 mile. Autre chose concernant les problèmes économiques des industriels du monde du nautisme que ce soit privé, les plaisanciers, mais aussi les professionnels avec l'épiphénomène que nous avons eu avec le problème de la neige. Donc l'impossibilité pour des bateaux de pêche de pouvoir sortir, on a fait une étude qui a été ultra rapide puisqu'on a envoyé ne serait-ce qu'un questionnaire, aux industriels, ils ont perdu pour la plupart à peu près 28 à 30 % de leur chiffre d'affaires ne serait-ce que du fait d'être bloqué pendant cinq jours.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur Cousin vous souhaitez rajouter quelque chose ? Vous avez la parole

Brice Cousin, wpd

On va éviter un débat de la distance, mais peut-être que plutôt que je réponde personnellement les pêcheurs qui nous ont accompagnés en Grande-Bretagne et qui étaient au milieu de ce parc éolien avec moi peuvent confirmer que la navigation était possible parce que nous étions au milieu des éoliennes. Et à proximité du parc... il y avait... certaines personnes sont dans la salle, donc si elles le souhaitent, elles le confirmeront à qui veut.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur, vous souhaitez prendre la parole ? Oui vous voulez répondre. Alors vous avez la parole.

Alexandre Magarian, Vice-Président de la fédération nautique

Oui Monsieur Cousin c'est très facile de dire cela. Par contre il y a encore une chose que vous avez complètement omis de dire c'est que vous avez demandé une autorisation. Donc on vous a accordé cette autorisation. Mais à partir du moment où un bateau n'est pas autorisé pour aller visiter, la règle est bien de 1 mile. Je pourrais vous la donner puisque c'est complètement public et que les sites aussi bien canadiens, américains et anglais le donnent. Et je pourrais même vous donner le nom des sites si ça vous intéresse.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Oui Monsieur vous souhaitez la parole. L'hôtesse va se diriger vers vous. Pour vous donner un micro.

Daniel Harrache, président du syndicat des pêcheurs de Trouville

Oui, merci. Alors je me présente. Monsieur Harrache, président du syndicat des pêcheurs de Trouville. Pêcheur à Trouville. J'essaierai d'être bref c'est juste pour montrer qu'il y a quand même des pêcheurs dans la salle. Vous avez commencé l'ouverture du débat en disant que l'installation d'un parc éolien c'était à peu près 1000 emplois et 50 millions d'euros par an pour la maintenance de ce parc éolien. Et dans les chiffres qu'on donne, la pêche en Normandie, c'est 2000 emplois et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le pêcheur souffre un peu d'une certaine image et il ne faudrait pas prendre le pêcheur en tant qu'un individu tout seul. Si on raisonne en termes économique c'est une grosse entreprise qui emploie 2000 personnes, une entreprise locale qui ne peut pas être délocalisée et cela fait des dizaines d'années qu'il y a des pêcheurs en Normandie et j'espère qu'il y en aura encore dans des dizaines d'années. L'emploi d'un pêcheur, c'est quatre emplois à terre. C'est donc une activité économique qu'il ne faut pas négliger si on ne peut pas aller contre le modernisme « les énergies renouvelables », il ne faudrait pas supprimer des emplois quand on en crée d'autres. C'est pour cela que Monsieur Dimitri Rogoff disait tout à l'heure, il faut faire des actions pour essayer de maintenir l'activité de pêche.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci. D'autres questions ou avis. Monsieur allez-y. On va vous donner un micro.

André Reguer

Bonjour. Monsieur Réguer. Patron pêcheur. Une petite question. Pendant la construction du parc éolien a-t-il été prévu qu'en cas d'avarie sur un des navires qui va venir...(inaudible). Alors question est-ce que ça va être des navires français avec des équipages français qui vont construire le parc éolien ? première question. Et deuxièmement, si un effet de tempête ou accident négligeable arrive sur un de ces navires, qu'il y ait une pollution qui se disperse sur la région - On ne sait pas de quelle quantité elle peut être-, elle va impacter la pêche. Est-ce que vous avez les garanties de pouvoir nous assurer qu'on pourra quand même verser des salaires à nos ouvriers ?

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur. Le maître d'ouvrage par la voix de Monsieur Guitton ou Monsieur Pagot.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Aujourd'hui il est encore trop tôt pour dire si ce seront des bateaux français ou étrangers qui viendront intervenir sur la zone. Ce que je voulais simplement vous dire, c'est que nous sommes soumis pour passer des appels d'offres à des directives européennes, nous devons aussi nous plier à cet encadrement-là. C'est vrai que des bateaux d'installation d'éolienne aujourd'hui il n'y en a pas en France. Ils ont été essentiellement développés en Europe du Nord parce que c'est là-bas que se fait le travail. Néanmoins, les emplois que j'ai cités tout à l'heure quand je parlais de 1000 emplois c'était les créations des quatre usines du groupe Alstom avec également de la sous-traitance, des emplois indirects pour 4000 emplois. Il est clair que de toute façon les entreprises qui viendront travailler pour faire de l'installation en mer, on sera extrêmement vigilant pour tout ce qui est contraintes en termes d'hygiène, sécurité et environnement, pour effectivement avant de leur attribuer un marché. Les sujets de

pollution éventuelle telle que vous les évoquez sont des sujets qui nous préoccupent et sur lesquels on demandera des garanties les plus fortes aux entreprises lauréates.

André Reguer

La profession, ce qu'elle vous demande c'est de nous garantir que s'il y a pollution, au moment de la construction du parc éolien, que les pêcheurs soient indemnisés. Qu'on puisse verser des salaires à nos ouvriers. Nous c'est ce qu'on veut.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question Monsieur Guitton ?

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Mais de toute façon ce sont des choses qu'il va falloir que l'on regarde aussi de façon très précise.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Les réponses, on les aura quand on aura tout évalué, les ressources, les activités de pêche. Quand on aura nous défini nos modalités d'installation, nos typologies de navires. Il faut bien considérer qu'un moment donné, que lorsque le ferry qui rejoint l'Angleterre passe par vos zones de pêche il ne vous garantit pas qu'il ne va pas couler à l'endroit de votre pêche, en ce moment. Il y a juste là une procédure administrative qui va faire qu'on va nous obtenir des autorisations pour créer ce parc et l'exploiter dans des conditions de sécurité maritime que nous on souhaite optimale, parce que ni vous, ni nous n'avons intérêt à aucun moment qu'il y ait un incident. Nous dans la construction du parc, par rapport aux incidences environnementales que cela pourrait avoir, et les conséquences que cela aurait pour nous en tant que responsable, tout cela évidemment est pris en compte. Mais lorsqu'un supertanker passe vers Antifer, rentre au Havre, il traverse des zones pêche potentiellement. Nous sommes d'accord. Et à aucun moment, aujourd'hui il n'y a un mécanisme qui prévoit que tous navires traversant une zone de pêche qui est un intérêt halieutique évident puisse fournir des garanties aux opérateurs de la pêche qui sont sur la zone. Donc encore une fois, nous on est dans un contexte réglementaire qui nous oblige, cela c'est clair, et que l'on va respecter, qu'on va surtout travailler pour être absolument irréprochable sur un certain nombre d'aspects, y compris sur la sécurité maritime, mais à ce titre là, la garantie qu'elle n'existe pas. Elle n'est pas fondée. Moi je ne peux pas prévoir la tempête décennale qui aura lieu dans 10 ans, dans cinq ans, dans un an ou dans un mois. Comme vous vous ne pouvez pas et à ce moment-là vous ne pouvez pas non plus sortir en mer au moment où il y a cette tempête. En l'occurrence la garantie elle serait fondée sur quoi, sur un manque d'activité liée à la tempête ou liée à la pollution qui découlerait derrière ? On a aujourd'hui encore une fois tout un processus réglementaire d'approbation administrative qui fait que nous on donne à l'État qui est gestionnaire du domaine public maritime les garanties pour pouvoir aller travailler, comme vous, comme des plaisanciers ou comme tout opérateur qui viendrait à traverser la zone.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur Pagot, je crois que vous n'avez pas bien répondu à la question. C'est une question d'assurance qui vous est posée. Alors en principe quand même celui qui est responsable le premier c'est le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage c'est vous. Donc après vous pouvez vous retourner contre vos prestataires, ou faire tout ce que vous voulez, mais c'est d'abord vous.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement, EDF EN

C'était une question sur les garanties et pas sur les assurances.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Là, ça relève quand même un peu des assurances ce que vous avez dit.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement, EDF EN

Les assurances on les aura.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Les assurances d'accord. Est-ce que vous pouvez sur cet aspect précis qui n'est pas un aspect anecdotique même si le risque semble extrêmement faible, très aléatoire et qu'on ne peut pas en cerner l'importance aujourd'hui. Est-ce que vous pouvez faire une note précise que vous communiquerez sur le site notamment et qui sera à la connaissance de tout le monde ? C'est un point qui n'est pas du tout neutre

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement, EDF EN

Elle n'est non seulement pas neutre, comme vous le dites, mais elle est méthodologique à ce stade-là. Parce qu'on ne connaît pas les navires, on ne connaît pas les prestataires donc pour pouvoir apporter des garanties au titre des assurances il faut un certain nombre d'éléments sur la séquence, le nombre de navires et le risque potentiel associé. Donc à ce stade-là ce serait une note méthodologique qui ne donne aucune garantie sur la pratique qui sera réalisée au moment de la construction, on est d'accord ?

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Ce sera toujours mieux que rien.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant la pêche. Monsieur Rogoff, vous souhaitez reprendre la parole

Dimitri Rogoff, Normandie Fraicheur Mer

Oui. De façon très pragmatique avec un exemple tout bête. Actuellement on a des navires sur zone régulièrement. On ne sait pas très bien ce qu'ils y font. Par contre, ils nous foutent dehors. Il faudrait aussi établir aussi, c'est à la mode des guides de bonnes pratiques. C'est-à-dire la moindre des choses c'est que quand il y a des bateaux qui viennent qu'ils soient scientifiques... je ne sais pas trop ce qu'ils trafiquent, qu'ils se présentent et qu'ils expliquent ce qu'ils font, plutôt que de nous appeler en VHF et nous demander de dégager. Il y a des choses à revoir. C'est-à-dire que pour nous on est déjà impacté. On est impacté par des bateaux qui viennent à la queue leu leu plus ou moins. Il y a donc des bateaux qui viennent. La deuxième chose cela concerne l'emploi, directement l'emploi, en phase d'exploitation. On sait que vous allez avoir des bateaux sur zone, et la grosse crainte aussi qu'on a, on l'a vu notamment avec les ferries, c'est que nos marins quittent nos bateaux pour aller sur les vôtres. Et donc là aussi c'est un point qu'on a déjà soulevé. C'est-à-dire qu'il serait grand temps de mettre en place des formations maritimes pour que vous ayez, au moment de la mise en exploitation des marins qui soient formés et qui soient embauchés, sinon c'est trop simple de venir chercher les nôtres. Ils sont performants, ils

sont corvéables ils savent tout faire. Ils se lèvent à n'importe quelle heure. Et bien vous allez former aussi les vôtres pour éviter de piquer les nôtres.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Alors pour confirmer ce que disait Monsieur Rogoff, on a aussi une question qui est parvenue à la Commission avant cette réunion de l'auteur nommé Monsieur Sébastien Rosel qui dit la chose suivante : « J'ai bientôt 42 ans et lors d'une réorientation professionnelle en 2012 ; j'ai passé avec succès le Capitaine 200 pour pouvoir travailler sur la filière éolienne au remorquage. En attendant, je suis marin pêcheur à Ouistreham. Mes questions sont : quels sont les emplois prévus comme matelot ou autre et à qui faut-il ou faudra-t-il s'adresser pour postuler ? Et à partir de quand est-ce que le Capitaine 200 est suffisant ? Y aura-t-il des formations prévues qui va et qui peut en bénéficier ? » Voilà bien un homme qui est actuellement dans la filière pêche, qui a passé des diplômes et qui envisage de passer dans l'éolien. Est-ce que vous pouvez répondre à la question ?

David Lemarquis, Chef de projet, EDF EN

Par rapport à cette question écrite qu'on a vu passer, je ne sais pas si on a pu poster la réponse. En tout cas elle viendra si ce n'est pas le cas. Deux choses : on travaille d'une part relativement activement avec les services liés à la formation, dont les services de la région en particulier et puis l'académie au niveau national pour identifier les besoins de main-d'œuvre et les besoins de formation associées, enfin les métiers de formation associée qui seront nécessaires pour nos parcs. En termes de marins à proprement parler, on estime qu'il y a la moitié ou les deux tiers de la centaine de personnes mobilisées pour la maintenance du parc qui sera amenée à aller en mer. Donc cela sur la durée de vie du parc, donc sur les 25 ans. Par rapport à ces métiers de maintenance, pour ce qui concerne les techniciens de maintenance, il s'agit typiquement d'une réflexion qui est menée au niveau de l'académie pour réorganiser le BTS maintenance industrielle, on a un BTS maintenance industrielle éolienne pour les établissements qui le souhaiteraient. Premier point. Maintenant, pour la question que vous rappeliez Monsieur Chérel, sur les possibilités de passerelles, entre guillemets c'est un peu ça l'idée...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

C'est ça la question

David Lemarquis, Chef de projet, EDF EN

Il est certain qu'on ne va pas mettre un filtre à l'entrée avec écrit « interdit ». Effectivement, un professionnel qui souhaiterait postuler chez nous, on ne va pas mettre, je dirais, une discrimination négative pour l'en empêcher. Évidemment, nos services de ressources humaines le recevront et regarderont et ils verront si oui ou non sa candidature est intéressante. Mais on a bien conscience effectivement de ce point-là qui est qu'il ne s'agit pas pour nous de favoriser, je dirais, le transfert de compétences de gens qui ont été formés par ailleurs pour être sur les bateaux de pêche pour ensuite les aspirer de notre côté. On n'a pas cette stratégie-là du tout.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Vous envisagez d'ouvrir combien de postes de marins ? Je ne parle pas des techniciens, mais uniquement les marins.

David Lemarquis, Chef de projet, EDF EN

On envisage à ce stade du projet entre 20 et 30.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Il y a beaucoup de questions qui se posent, mais je vais d'abord donner la parole: il y a le conseiller général ou le député, qui avait levé la main tout à l'heure. Monsieur le député, vous voulez prendre la parole ?

Stéphane Travers, Député de la Manche

Oui Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs bonsoir. Stéphane Travers, député de la Manche et conseiller régional. C'est à ce titre là que je souhaitais m'exprimer puisque j'ai une délégation. Je suis en charge de la pêche sur ce territoire bas normand. La région est certes, chef de file sur les EMR, depuis un moment. Nous travaillons bien évidemment avec les ports que nous administrons à la fois sur Cherbourg, sur l'usine quia été présentée tout à l'heure. Et sur Ouistreham, sur la plateforme technique. Moi je souhaitais, là-dessus venir en appui par ce qui a été dit par trois intervenants tout à l'heure à savoir Daniel Lefevre, Paul Françoise et Dimitri Rogoff. Et dire que je partage bien évidemment, les inquiétudes qui peuvent être les leurs. Je crois que maintenant nous ne devons plus perdre de temps parce que ces inquiétudes elles ont été émises il y a déjà quelques mois, bien avant que ce débat public ne commence. Et aujourd'hui à l'occasion de ce débat public, il va falloir commencer à apporter un certain nombre de réponses. Bien évidemment, il faut se féliciter de la concertation, des efforts de concertation qui ont été mis en place entre le consortium et les pêcheurs, cela a été souligné tout à l'heure par Daniel Lefevre. Parce que je crois que c'était la solution pour parvenir à un résultat qui permette à chacun de se retrouver sur un accord gagnant-gagnant. Nous ne pouvons pas être dans ce cadre sur un accord perdant-gagnant puisqu'aujourd'hui nous devons, et c'est notre travail, la région nous somme mobilisée là-dessus, pour faire en sorte que cette filière pêche qui est très importante, qui est un des piliers économiques de notre territoire reste en phase et c'est ce que nous voulons y faire aujourd'hui. Nous avons posé la question du périmètre et on le voit bien la carte qu'à présenter Daniel Lefevre, je dirais qu'elle nous éclaire totalement sur les difficultés, les conflits d'usage auxquels les pêcheurs aujourd'hui ont à faire face avec un certain nombre de choses. Donc les parcs éoliens, les aires marines protégées, les extractions de granulats, et aujourd'hui, je crois, nous devons répondre à ces questions, à savoir dans les années à venir sur quel périmètre les pêcheurs pourront être amenés à travailler et à continuer à produire. La zone de pêche est réduite, on le voit bien avec les extensions de ces aires, je dirai, protégées. Quelles sources de financement, d'indemnisation pouvons-nous trouver. Nous de même à la région nous devons aussi y travailler. Il y aura une phase de travaux, cela a été évoqué aussi tout à l'heure, je souhaitais remettre cette question pour qu'elle soit aussi au PV de l'ordre du jour et posée par un élu. Par ce que, lorsque les travaux auront commencé sur quel périmètre les pêcheurs pourront aller ? Quelles seront leurs autorisations pour se rendre en mer lors des travaux, puisque ce sera totalement différent de la situation qu'ils pourront vivre lorsque le parc sera opérationnel. Il faut savoir que je me suis rendu avec un certain nombre de pêcheurs du Calvados, il y a quelques mois au large de Ramsgate pour aller voir comment fonctionnait, je dirai un parc éolien. Et les Anglais qui nous avaient reçus là-bas nous avaient parlé aussi de l'industrie du tourisme. Du tourisme industriel que nous pouvions éventuellement mettre en place. Cela peut être un complément de revenus certes, mais il ne s'agit pas bien évidemment de transfor-

mer nos pêcheurs en guide touristique avec des casquettes pour promener les touristes autour des parcs marins. Nous souhaitons pouvoir développer éventuellement l'activité touristique autour des parcs marins, mais nous souhaitons bien évidemment conserver l'activité pêche en premier chef. Quelles sont les perspectives autour, pour le travail à l'intérieur du parc éolien ? Comment nous allons pouvoir y mettre de nouveaux outils pour la pêche, arts dormants, arts traînants ? Quelles possibilités ? Ce sont toutes ces questions auxquelles nous devons répondre. Puis ces inquiétudes des professionnels, elles rejoignent aussi la question de la formation qui a été évoquée tout à l'heure. Éviter pour que nous puissions conserver la filière pêche en l'état, que les marins partent parce que ce sont deux métiers différents. Entre la pêche aujourd'hui, et nous avons des lycées maritimes aquacoles, et nous avons sauvé le lycée maritime aquacole de Cherbourg, il y a quelques mois de cela. Ce n'est pas aujourd'hui pour le vider pour que les étudiants aillent faire autre chose. Mais bien pratiquent les métiers de la pêche, je crois que la région est aujourd'hui chef de file en matière de formation peut participer, peut proposer à travailler là-dessus pour permettre de former celles et ceux qui voudront aller travailler sur les parcs éoliens. Et puis, enfin, sur ces perspectives qui ont été données tout à l'heure, effectivement la question est de savoir, demain quelle est la pêche que nous souhaitons ? Comment nous souhaitons... nous avons une pêche spécifique ici en Basse-Normandie c'est une pêcherie essentiellement artisanale et cette spécificité, nous savons très bien qu'au niveau européen est un peu contestée. Et pour autant nous souhaitons la conserver. Donc aujourd'hui je crois que la question est de savoir comment est-ce qu'entre le consortium, la région je dirais l'ensemble des acteurs de la filière qui sont concernés par l'émergence de la filière éolienne marine, nous pouvons faire en sorte que nous puissions apporter les réponses nécessaires aux questions qui ont été posées ce soir. Merci.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur le député merci. Je crois qu'à côté de vous le conseiller général souhaitait prendre la parole.

Francis de BOURGOING, Conseil général

Oui merci. Je m'étonne un petit peu sur le manque de retour d'expérience puisque votre partenaire c'est quand même le leader mondial des éoliennes offshore, le danois DONG. Je m'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de retours d'expérience sur l'aquaculture, la possibilité de pêcher, art dormant, art traînant. Je suppose que les études que vous commencez à mener ont déjà été menées il y a pas mal d'années. Je ne sais pas quand a été implantée la première éolienne en mer, mais cela ne date pas d'hier à mon avis. Je pense qu'il y a quand même matière à avoir des informations et des retours à croiser avec la profession de la pêche dans les pays étrangers. Cela est un premier point. Le deuxième point, vous savez que la pêche souffre entre autres, à une époque, a souffert du haut coût du gasoil et on se morfondait en se disant que l'industrie automobile avait la chance d'avoir des grosses capacités financières pour travailler sur les moteurs, la motorisation. Est-ce qu'EDF et votre partenaire Alstom n'auraient pas l'idée, ou la bonne idée de justement se pencher sur ce problème pour venir en appui à la pêche sur ce sujet de la motorisation avec des énergies électriques. Ensuite, ici c'est le sujet de la pêche, j'en profite pour être à Port en Bessin, vous le savez, je crois que c'est mentionné dans une de vos plaquettes, nous allons équiper ce port d'un élévateur à bateaux et j'espère bien que cet élévateur pourra servir à exercer la maintenance des futurs navires de servitude. Et deuxième point, sur ces navires de servitude, une entreprise de Port-en-Bessin va

être candidate pour la construction de ces bateaux. Ce serait un bon retour des choses qu'on n'est pas que des inconvénients, mais aussi quelques avantages très locaux. Merci.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci Monsieur, le conseiller général. Je crois que le maître d'ouvrage peut vous répondre sur au moins deux des questions que vous venez de poser. Vous voulez le faire, Monsieur Guitton ? En ce qui concerne le bateau élévateur de Port-en-Bessin d'une part...

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Oui je voulais donner la parole à une personne qui est au fond de la salle qui est Jacques Feer, donc un Français qui travaille pour Dong Energy . Et le faire témoigner sur ce qui a été autorisé au Danemark dans un certain nombre de parcs éoliens, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture, et qu'il nous parle un peu du retour d'expérience puisque, comme vous le disiez Monsieur le conseiller général, le premier parc éolien en mer au Danemark a été installé il y a une vingtaine d'années. Donc on commence à avoir des retours d'expérience assez significatifs.

Jacques Feer, Dong Energy

Oui Jacques Feer, de Dong Energy au Danemark. Donc effectivement au Danemark on a construit le premier parc éolien en 1991. C'était un parc de pionnier qui a été fait un petit peu dans des conditions très spécifiques puisqu'on est parti, en imaginant de voir ce qu'on pouvait obtenir comme meilleur potentiel éolien en mer. On n'a pas fait trop attention au milieu. C'était dans une région où il n'y avait pas de pêche donc ça n'avait pas beaucoup d'importance. Par contre, en 2002 et en 2003, on a réalisé les deux premiers grands parcs éoliens au Danemark. Le premier parc à HornsRev qui est en mer du Nord et le deuxième parc à Nysted, qui est en mer Baltique. Ces parcs-là ont été réalisés sur des bancs sableux. Et ils ont été réalisés...(Inaudible) La grandeur des parcs c'était 80 machines pour le premier et 72 machines pour le deuxième. Ces parcs-là sont aussi installés sur des monopieux. Des monopieux qui ont été stabilisés au niveau du sol marin avec des rochers. Et au Danemark, la décision de la préfecture marine était d'interdire la pêche et donc les pêcheurs n'avaient pas le droit de venir à l'intérieur des parcs. Par contre, on s'est aperçu que pendant les 7 années qui ont suivi le parc, le gouvernement a financé des études de suivi de la ressource halieutique, et on s'est aperçu que ces parcs étaient de bonnes réserves de poissons. Et donc on abondait dans le sens où on avait une sorte de réserve de poissons, de reproduction de poissons qui permettaient par la suite aux pêcheurs qui pêchaient aux alentours du parc de bénéficier de cette nouvelle ressource. Donc c'était des retours. On pourra vous donner les livres qui ont été écrits suite à ces suivis environnementaux pendant sept ans après les parcs qui ont été assez positifs.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Bien merci. Monsieur Guitton, est-ce que vous pouvez répondre aussi à la question que posait le conseiller général en ce qui concerne l'utilisation de l'élévateur qui va être construit à Port-en-Bessin ?

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

C'est une bonne nouvelle pour nous. Enfin je dirais que c'est une installation qui correspond aux besoins futurs, que l'on pourra avoir pour entretenir notre flotte de

maintenance effectivement. Même si la base de maintenance que l'on a choisie, c'est le port de Caen-Ouistreham, il est bien évident que pour la maintenance des bateaux, on est très intéressé par les facilités que l'on peut trouver ici à Port-en-Bessin.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur Cavey, est-ce que cela répond à votre préoccupation. Quelqu'un a levé la main. Oui Monsieur Lefevre.

Daniel Lefèvre, comité régional des pêches

Je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit Daniel Harrache qui était fort intéressant et en effet il faut mieux que cela soit acté. Dans certaines présentations qui ont été faites par certains opérateurs voire certains services, c'est que l'on commençait à parler de reconversion. Et quand on rentre dans la logique de reconversion, cela veut dire que certains penseurs à long terme ont déjà fait une croix sur la pêche. Nous, on ne veut pas entendre parler du mot reconversion. Nos opérateurs retenus ont bien reçu le message. Si je dis cela c'est tout simple, on commence à parler des marins. Il ne faudrait pas que de nouveaux usagers comme l'a dit Daniel, sur l'ensemble du littoral, au profit de l'emploi, certes. Alors là les chiffres. Là c'est bon. On a connu ça dans d'autres débats, d'autres secteurs avec des milliers d'emplois à la clé. Restons réalistes, cela va créer de l'emploi, cela va développer de l'économie régionale et tant mieux, parce que ça va se passer en Basse-Normandie. Et c'est pour cela que certains ont perdu des points avec les professionnels. Quand un certain groupe qui s'appelle Areva pour ne pas le nommer, a souhaité faire tout son boulot au Havre. Vous pensez bien que les pêcheurs impactés et qui n'ont plus aucun retour économique dans les ports en Basse-Normandie. Vous pensez bien que les points, c'était zéro pour eux. C'est un aparté. Moi je reviens à l'aspect du tissu socio-économique, sur l'ensemble des 500 km de côtes de Basse-Normandie. Petit port, moyen port, grand port. Tout cela fait une économie littorale. Pas uniquement pêche. Il y a le touriste qui vient il aime bien voir les Mohicans parce qu'on nous considère un peu comme ça pour certains, faire des photos, voir des poissons, acheter, etc. Si demain, et on a des exemples c'est là où je veux en venir, au nom du développement de l'emploi offshore éolien, voire à terre, et puis d'autres structures, engendre un déplacement activité, c'est-à-dire une suppression du tissu socio-économique sur l'ensemble des côtes et en particulier dans le Calvados. Parce qu'on parle du parc de Courseulles-sur-Mer, mais quand on regarde les annonces d'hydrolien, oh, c'est faramineux, je vous l'ai déjà dit. Là on travaille plus. Il ne faudrait pas qu'on connaisse la pêche en Basse-Normandie, ce qu'ont connu les Anglais lorsqu'ils ont développé le pétrole off-shore. Ce n'était pas l'éolien. Mais on y revient. Là pour le coup avec l'éolien, l'off-shore, le pétrole, la pétrochimie, etc. il n'a plus un port de pêche en Angleterre. Ce n'est que de la poussière navale hormis un port comme Brixham. Les ports ont complètement disparu parce que comme le disait Dimitri, ils ont perdu leurs marins. Ils sont tous partis à l'offshore pétrole et demain ça va être le restant qui va s'en aller dans les projets de parcs éoliens qui n'ont rien à voir avec les nôtres. Si c'est ça l'économie socio-économique d'un littoral, là je mets en garde tous les opérateurs. Il y a Courseulles, mais aussi les futurs. Là aussi les futurs on les attend en disant attention. Vous êtes en train de parler de reconversion. Nous on est plus intelligent quand même, on dit complément d'activité. Si pour des raisons de saison, il y a besoin de marin puisqu'il fait mauvais temps et qu'il n'y a pas la ressource qui est là. Pourquoi pas. Il y a la promenade couillon ce qu'on appelle le Pescatourisme. Promenade couillon, on fait le tour des éoliennes si on peut bien sûr, au niveau sécurité et puis on revient on fait des photos soit. Cela peut donner un complément d'activité

surtout à des petits navires. Il ne faudrait pas que le tissu socio-économique pêche disparaisse au profit de l'offshore éolien et peut-être autre chose encore demain. Attention prohibée promoteur, la reconversion non. Complément d'activité possible. Et cela on n'y pense.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

merci Monsieur le président. Oui une petite seconde. Je vais donner la parole à Monsieur, vous aviez levé la main. Une dame après aussi on passera la parole. Et ensuite on passera aux autres activités en mer avant de vous redonner la parole. Oui Monsieur.

un participant

Est-ce que vous pouvez vous engager vis-à-vis de vos prestataires auxquels vous allez faire appel. Pour appeler des prestataires, vous réalisez des cahiers des charges. Est-ce que ces cahiers des charges seront soumis aux gens de la région afin qu'on n'aille pas récupérer des boîtes extérieures, genre Dreyfus par exemple qui vis-à-vis de toutes ces embarcations pour l'offshore n'utilisent que des étrangers.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Le maître d'ouvrage, je crois, vous avez la réponse. Vous pouvez apporter des précisions.

Bernard GUITTON, directeur, EDF EN

Alors pour le cahier des charges, on va être amené à faire, effectivement des appels d'offres. Selon le volume des appels d'offres, on a quelques contraintes qui, je crois, sont soumises à une contrainte européenne donc un certain formalisme. Donc on ne peut pas exclure à priori, des entreprises qui ne seraient pas de la région. On a une autre contrainte aussi qui sera une contrainte de taille de contrat pour arriver au financement. Ce que je voudrais dire aussi en parallèle, c'est qu'on a mis en place aussi une équipe dont la mission est de rencontrer les industriels de la région pour d'une part, leur expliquer comment on envisage de procéder justement dans le cadre des appels d'offres qu'on va être amené à lancer. Pour voir avec eux comment il pourrait s'inscrire dans ses appels d'offres. Même s'ils ne sont pas au premier rang qu'ils puissent être partenaires d'autres industriels et cela est une démarche qu'on a lancée, qui est en cours pour les deux ou trois années qui viennent. Les appels d'offres que l'on va lancer ne vont pas être lancés avant 2015. Donc on profite de ces deux ou trois années pour finalement aider les industriels locaux à voir, à comprendre comment on va fonctionner et comment eux peuvent s'inscrire dans les processus de sélection des entreprises.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On peut quand même dire que, certes, avec la législation européenne vous avez quelques contraintes. Mais rien ne vous empêche de mettre dans vos appels d'offres des clauses, certaines conditions à caractère social. Il ne s'agit pas non plus que ce soit des bateaux avec des salariés qui sont payés quatre fois moins qu'ici. Ça, vous pouvez tout à fait avoir des exigences de performance sur le plan social. À la sortie,

ce n'est pas un critère discriminant si vous ne l'avez pas précisé dans le cahier des clauses particulières. Mais si vous le précisez, c'en est un. Et ça, c'est déjà pas mal.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Et puis il y a aussi la réglementation qui s'applique, puisqu'on est dans les zones territoriales françaises.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur, vous voulez de nouveau poser une question et là il y a une dame qui souhaite poser une question. Vous allez tous les deux poser votre question

Alexandre Magarian, Vice-président de la fédération nautique

Excusez-moi encore de prendre encore la parole, mais ce n'est pas tant une question, mais pour souligner ce que vient de dire Mme la présidente et compléter ce que dit Daniel Harrache et Daniel Lefevre. Dans l'étude que nous avons réalisée en Angleterre notamment puisque c'est là qu'il y a le plus grand parc éolien proche de chez nous, malheureusement dans les marins professionnels, les deux tiers des bateaux de pêche qui avaient des marins sont partis. C'est vraiment les deux tiers des marins, des patrons pêcheurs qui ont perdu leurs marins. Donc ça a impacté toutes les économies locales, l'économie même régionale de certaines parties de l'Angleterre. Et ce qu'on craint nous également en tant qu'industriel, c'est que l'on perde aussi nos activités. Et ça, c'est une crainte, en tant qu'industriel on fait très attention à ça. Concernant ce que vient de dire Madame la présidente, malheureusement dans le droit européen on ne peut pas mettre de clauses. Et on a également puisque je suis aussi président d'une autre association qui s'appelle le GECCO, qui est un groupement d'employeurs, où on est également confronté nous à ce problème de main-d'œuvre, qui vient des pays étrangers. Et très proche notamment sur Bayeux et M. Bourgoing est au courant. On a des sociétés qui proposent de la main-d'oeuvre étrangère notamment polonaise et autre à des prix défiants toute concurrence et sans charges sociales.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais je crois dans un marché on peut exiger que ce soit le droit français du travail qui s'applique

Alexandre Magarian, Vice-Président de la fédération nautique

Oui vous pouvez l'exiger. Sauf que le droit européen se substitue au droit français et malheureusement c'est une clause qui est caduque, et qui devant un tribunal tombe.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Je vous remercie Monsieur. Il y a une dame qui souhaite prendre la parole. Oui madame. La seule dame pour le moment. Non il y a eu avant madame... Vous avez la parole. Si vous voulez vous annoncer.

Véronique Leroux, membre du GRAPPE

Véronique Leroux. Grappe. Lors de la dernière réunion du débat public à Courseulles, une personne dans la salle a demandé s'il fallait 1 ou 2 tonnes de béton au pied des éoliennes. J'ai été étonnée, car vous n'avez pas su répondre. Est-ce que parce que ce type d'éolienne monopieu est nouveau ? Dans la revue du maître d'ouvrage, les monopieux seraient d'environ 7 m de diamètre enfoncés à une profondeur

de 25 m en moyenne dans le sous-sol marin. Mais il est vrai qu'il ne figure pas le tonnage. Je me suis donc assurée de la réponse en recherchant par moi-même, mais j'ai trouvé pour les éoliennes terrestres. Que pour une éolienne terrestre de 3 MW, un socle de 300 m³ de béton armé est nécessaire. Il faut couler 750 tonnes de béton. Pour une éolienne offshore de 6 MW, l'ancrage doit être d'autant plus solide. Donc je n'ai pas vraiment trouvé la réponse, je suppose que ce chiffre forcément, il faut le multiplier par 75 éoliennes. Nous sommes ici, nous voyons ici que nous sommes sur un chantier industriel majeur. Qui n'est pas négligeable sur le plan environnemental. Ce n'est pas négligeable pour la faune marine et végétale et mammifère marin. Alors par ailleurs, lors du démantèlement des éoliennes terrestres, il est noté que l'arasement se fera sur 1 m de profondeur. Je voudrais savoir sur le problème en mer, que fera-t-on lorsque ces éoliennes au bout de 15-20 ans seront... Qu'est-ce qu'on fera de ce socle de béton ?

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur Guitton, vous avez donc la deux questions, une qui a déjà été posée à Courseulles-sur-Mer je crois que vous aviez répondu. Mais vous pouvez à nouveau répondre.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

La fondation est une fondation de type monopieu, mais c'est une fondation en acier. Le seul béton qui est utilisé, il serre de joints entre le monopieu et la pièce de transition sur laquelle vient se fixer l'éolienne. Effectivement, la question m'avait été posée à Courseulles-sur-Mer, il y a une dizaine de jours. Le volume de béton nécessaire entre ces deux pièces d'acier est de l'ordre d'une trentaine de mètres cubes ce qui doit représenter à peu près 60 tonnes de béton, pour une fondation. Voilà pour le volume de béton. Concernant le démantèlement ce qu'on a effectivement prévu c'est d'une part de démonter et de déposer l'ensemble des composants et de laisser les monopieux à hauteur du fond marin, lors du démantèlement du champ qui aura lieu effectivement en fin de période d'exploitation.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Je vous remercie. Si vous le permettez. Vous avez bien compris que la réunion de ce soir était consacrée en grande partie à la pêche, pêche professionnelle. Mais aussi il faut qu'on aborde aussi, on reviendra peut-être la pêche après, il faut qu'on aborde les autres activités nautiques. C'est pour cela que je vais demander à Monsieur Even, qui avait souhaité prendre la parole assez tôt pour pouvoir disposer. Monsieur Even est président de la ligue de voile de Basse-Normandie. S'il veut monter au pupitre. J'ai bien pensé à vous toute la soirée, mais nous n'avons pas pu vous donner la parole plus tôt. Monsieur Even est président de la ligue de voile de Basse-Normandie il va, au nom de son association, vous préciser dans quelles conditions ce parc éolien peut poser comme difficultés, le cas échéant, aux membres de son association. Vous avez la parole.

Serge Even,Président de la Ligue de Voile de Basse-Normandie.

Bonsoir à tous. En ce qui concerne la pratique nautique spécifique voile pour la Basse-Normandie, on a un 14 000 pratiquants. C'est quand même quelque chose d'important. On a une volonté au niveau de la fédération française de voile, et on travaille en étroite collaboration avec la Haute-Normandie puisque mon collègue de la Haute-Normandie a exactement le même problème avec la zone de Fécamp. Et je crois que l'on a très bien travaillé avec les affaires maritimes et les différentes personnes qui sont autour de la table, sur les conséquences que cela pouvait avoir pour nous. En ce qui concerne, on considère que le développement durable est quelque chose de très important et quelque chose qu'il faut encourager. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que cela va nous amener quelques contraintes puisque 75 éoliennes sur 50 km² est quelque chose qui n'est pas négligeable au niveau de la navigation. On peut estimer aujourd'hui en fonction des différentes réunions qu'on a eues qu'il y a des choses assez positives avec la préfecture maritime et les personnes qui ont la charge de la mise en place de ce champ d'éoliennes. Nous aujourd'hui, on n'a pas les mêmes contraintes que les pêcheurs, c'est du loisir. Donc on est assez favorable. On est même très favorable au développement de tout ce qui est développement durable. Voilà la position de la fédération française de voile.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Avant que vous ne quittiez le pupitre y a-t-il des questions concernant monsieur Even et la pratique de la voile ? Oui Monsieur.

Francis Nicaise, Vice-Président de l'APPC Courseulles

Francis NICAISE, je représente l'association des plaisanciers du port de Courseulles-sur-Mer. Je voudrais rebondir sur ce qu'il vient d'être dit, nous sommes en partie d'accord. Mais je voudrais aussi poursuivre ce qui a été dit sur le côté socio-économique. Nous avons bien compris la pêche va être gênée, nous les plaisanciers, nous les gênons aussi, mais nous faisons le maximum pour ne pas les embêter. Par contre, ce que je voudrais dire, c'est qu'à Courseulles-sur-Mer, les plaisanciers c'est environ 750 bateaux, des gens qui sont en association. Dans notre association on peut relever à peu près 40 % des plaisanciers qui ne sont pas titulaires du permis hauturier. Qui peuvent aller au maximum jusqu'à 6 miles en mer. Quand je vois sur la carte où est positionné ce parc, cela veut dire que ces gens-là, et même les hauturiers qui pourraient aller derrière. Je vais revenir sur ce qu'a dit tout à l'heure Monsieur Cousin et comme on n'a pas eu de réponse sur la possible traversée de ce parc, je préfère partir du postulat que pour l'instant ce n'est pas possible. Cela veut dire que la plaisance à Courseulles-sur-Mer, c'est entre la côte et à peu près 5 miles—5,3 miles. Dans le contexte socio-économique, la plaisance comme la voile, c'est aussi des anneaux de port pour la ville. Ce sont des magasins d'accastillage. Ce sont des mécaniciens. C'est toute une activité autour du port. Ce sont des touristes qui viennent le week-end faire vivre la région. Si ces gens-là ne peuvent plus naviguer, sauf à aller faire le tour de la zone éventuellement pour pouvoir aller au-delà des 6 miles, ne craignez-vous pas que, au-delà des emplois que vous allez peut être créer, ce que nous espérons tous, vous n'allez pas en contrepartie en détruire plus sur la zone et détruire toute une activité économique de plaisance, en même temps que celle de la pêche ? Cela était la première question. La deuxième question, mais là tout à fait à part. Je voudrais avoir quelques informations sur le balisage lumineux des pylônes. Parce que je ne suis pas sûr que tous les Courseullais aient envie d'avoir le soir une guirlande lumineuse à 10 km en mer en permanence. Merci.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci Monsieur si vous permettez il y a deux questions. La deuxième on va la traiter bien sûr. Mais la première afin de libérer Monsieur Even, est-ce que vous pouvez répondre à ce monsieur qui se préoccupe de la navigation de plaisance ?

Serge Even, Ligue de Voile de Basse-Normandie.

Il faut savoir qu'au niveau de la plaisance de loisirs, la voile en particulier, il y a donc plusieurs types de plaisance. Il y a la plaisance de voile légère qui est pratiquée dans une école de voile comme à Courseulles-sur-Mer. Ou qui est pratiquée en régate sur l'ensemble de la côte. Donc tout ce qui est voile légère de toute façon n'est pas concerné par la zone éolienne puisque la zone éolienne est trop loin pour ces petits bateaux qui ne peuvent pas y aller. Le problème se pose après effectivement sur la partie navigation de ce qu'on appelle le secteur habitable. Donc, jusqu'à aujourd'hui dans les différentes réunions qu'on a pu avoir avec les affaires maritimes concernant la sécurité, on est assez confiant sur ce qui devrait se mettre en place et nous permettre très certainement de ne pas être très perturbé dans nos activités. Cela nous semble aujourd'hui quelque chose qui devrait pouvoir nous donner satisfaction. Je tiens à dire que dans les réunions qu'on a pu avoir à aujourd'hui, l'ensemble des problèmes ont été soulevés et je crois qu'à chaque fois on a été écouté et nous avons obtenu une réponse qui était assez satisfaisante.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci président. Vous vouliez poser une question concernant la pratique de la voile Monsieur ?

Pierre Bardy

Pierre Bardy, je suis effectivement régatier à la société des régates de Courseulles. Excusez-moi je suis encore à Courseulles. Bonjour, Serge. Je suis un petit peu étonné. Et en fait, je suis venu ici parce que je voulais avoir une réponse. Depuis qu'on commence à parler du parc éolien offshore, et je m'étonne qu'il y ait un peu un conflit et qu'on n'arrive pas à avoir une réponse définitive sur la possibilité de rentrer à l'intérieur du parc. Parce qu'effectivement on n'a pas le même problème que les pêcheurs. J'ai bien conscience que pour nous il s'agit d'un terrain de jeu. Moi je voudrais savoir si on réduit le terrain de jeu ou pas. Et dans la mesure où on pourrait accéder à l'intérieur du parc, je voudrais savoir les conditions dans lesquelles on peut accéder au parc. Vous parliez monsieur, je crois, de 50 m autour des pylônes. Pourquoi ? Pourquoi 50 m et pas 10 ou 15 m à partir du moment on rentre avec un voilier habitable à l'intérieur du parc je voudrais savoir comment ça se passe. Et notamment si on peut rentrer dans le parc de nuit, je voudrais savoir comment c'est balisé est-ce que c'est uniquement du flash light en tête de mât donc à plus de 100 m ou est-ce qu'on a une visibilité plus sereine pour passer à l'intérieur du parc de nuit. Est-ce que c'est possible ? Et je suis surpris qu'on ne puisse pas avoir cette réponse ce soir. J'en suis très étonné merci.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur. Je vais donner la parole aux représentants du préfet maritime. Monsieur Even, vous souhaitez...

Serge Even ,Ligue de Voile de Basse-Normandie.

Oui je pense que le représentant du préfet maritime doit pouvoir vous donner les réponses

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Ou tout au moins des pistes de réflexion.

Serge Even ,Ligue de Voile de Basse-Normandie.

Sur lesquelles on a travaillé

Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au Préfet Maritime

Vous l'avez bien compris. Il n'est pas question d'avoir arrêté des solutions. Alors on va faire une réponse en deux temps. Je vais confier le soin au chef du bureau énergie marine renouvelable de la préfecture maritime de répondre sur les questions de balisage parce qu'elles sont très techniques. Mais peut-être que le lauréat aura des éléments de réponse complémentaire. Je vais simplement apporter des débuts d'éléments de réponse sur la circulation des navires de plaisance dans le parc. Le préfet de la région Basse-Normandie et le préfet maritime, ce n'est pas une obligation, ont décidé de mettre en place une instance de suivi de la concertation, qui n'a rien à voir avec le débat public qui s'est mise en place au mois de septembre. Elle a été déclinée pour la partie sécurité maritime et usage, on a un groupe technique, un groupe de travail propre aux questions de sécurité maritime. Nous avons cherché à associer j'ai envie de dire tous les marins et les pratiques de bonne volonté qui pourraient nous apporter des éléments de réflexion. Et donc un certain nombre d'acteurs ont rejoint le groupe et on a essayé d'échafauder des pistes de réflexion. Mais rien n'est décidé pour le moment en distinguant, s'agissant de la plaisance, les manifestations nautiques dans le parc du transit, simplement entre un point A et un point B franchissant le parc. Et les premières conclusions, du moins les premières pistes de réflexion, auxquelles nous avons abouti c'est de se dire que vraisemblablement ce n'était pas une bonne idée de permettre à des manifestations nautiques d'être organisées dans un parc. Substituer des bouées banales de parcours banal en considérant en effet que c'était les pieux, les mâts. Mais cela ne semble pas une bonne idée, car il y avait trop de risques de collision. En revanche, s'agissant de la circulation de transit des navires de plaisance et en faisant un distinguo entre les navires à voiles et les navires à moteur. Monsieur évoquait les permis hauturiers. Sauf que, si je n'ai rien compris, le permis hauturier il s'agit de permettre la navigation des navires propulsés à moteur. Or là on est sur des distances qui concernent 10-12 km de la côte, je suis le je ne suis pas convaincu qu'il y ait beaucoup de navires de Courseulles-sur-Mer qui utilisent exclusivement le moteur pour se rendre aussi loin. Et s'agissant des voiliers les premières pistes de réflexion c'est de se dire que : on imagine pouvoir éventuellement permettre à un transit dans le champ, après il faudrait voir un peu la taille des navires ou plutôt la hauteur de mât. C'est une question qui a été évoquée au cours du groupe de travail, d'évaluer la hauteur de mât, compte tenu du tirant d'air entre le niveau de l'eau considéré et au-delà de la pôle. La pôle faisant 73,5 m, le mât faisant 100m. Je vous laisse faire la déduction. Cela veut dire qu'on pourrait éventuellement réguler le transit des navires de grande dimension et les voiliers avec des mâts importants. Mais pour des petites unités qui traverseraient à ce stade on ne verrait pas de difficultés à les laisser transiter. Est-ce que j'ai répondu à cette question ? Sachant qu'après une question sur le balisage qui taraudait au moins deux personnes.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Oui est-ce que Monsieur l'administrateur a répondu à votre question monsieur. Levez-vous s'il vous plaît, on va vous donner un micro.

Francis Nicaise, Vice-Président de l'APPC Courseulles

Quand je parle des gens qui ne peuvent pas aller au-delà de 6 miles, bien entendu ce sont des gens qui naviguent à bord de bateaux à moteur, qui vont pêcher jusqu'à 6 miles, qui ne pourront plus y aller. Et qui éventuellement s'ils ont le hauturier, vont au-delà. Mais là ils ne pourront plus passer puisque partant du postulat comme je l'ai dit tout à l'heure qu'on ne peut pas traverser pour l'instant. On ne va pas passer sauf à aller faire le tour de chaque côté. Et à ce moment-là, je rappelle quand même du port de Courseulles, on ne sort pas 24h sur 24, puisqu'il y a le phénomène des marées. Si on est dans le bassin de Joinville, c'est 4h, si on est dans le bassin de plaisance c'est 6h. Si on met déjà 3h pour aller sur le lieu de pêche et 3h pour revenir, il faut faire vite pour pêcher. Si on ne peut pas pénétrer et pêcher à l'intérieur de ce parc, je dis que, à mon avis, il y a plein de plaisanciers non titulaires du permis hauturier voir même titulaire du permis hauturier qui ne pourront plus aller au-delà et qui vont dire le bateau s'est terminé, je le revends. Je ne vais plus à mon magasin d'accastillage. Je ne viens plus le week-end et ainsi de suite et ainsi de suite. Je noircis peut-être un peu le trait, mais c'est cela que je voulais dire.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur merci, mais vous dépassez un peu ce qu'on avait prévu. On avait prévu de faire intervenir M. Siquot. Il va intervenir après. Maintenant on attend la réponse en ce qui concerne le balisage, le balisage de nuit.

Morgan Bourhis, préfecture maritime

Bonjour, je suis Morgan Bourhis, administrateur des affaires maritimes de Cherbourg. Pour le balisage, c'est simple. Je ne parlerai pas des balisages aériens que je ne connais pas, mais pour les balisages maritimes, tout le périmètre du parc doit être balisé. Et uniquement dans les structures importantes, c'est à dire les coins et après vous avez un balisage intermédiaire lorsque les structures périphériques sont trop espacées. On va passer à un balisage intermédiaire. Pour les plus grosses structures c'est un balisage jusqu'à 5 miles, jaune avec marque spéciale et pour la structure intermédiaire c'est 2 miles.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur Bouhris. Vous avez une question à poser encore. Cela concerne la voile ?

Dimitri Rogoff, Normandie Fraicheur Mer

Oui cela concerne la voile et la pêche. J'aurais pu vous faire gagner du temps, si j'avais posé la question il y a un quart d'heure. Je ne pense pas en tant que marin professionnel, marin-pêcheur, et je pense que les plaisanciers sont aussi des professionnels de la mer, je ne comprends pas comment on peut penser qu'on puisse aller dans un parc éolien. Il va y avoir un récif tous les 1000 mètres. N'importe quel incident qui peut y avoir sur un bateau de pêche professionnelle ou de pêche plaisance.

Le port le plus proche est Courseulles-sur-Mer la vedette SNSM la plus proche est donc à 10 miles nautiques. 1 km entre chaque récif, on ne pourra pas intervenir avant. On va avoir 75 Éoliennes donc je crois que vous pouvez dire dès maintenant que ce sera interdit de traverser les parcs éoliens et je comprends pourquoi Monsieur Magarian disait tout à l'heure qu'en Angleterre, c'est interdit. Je ne vois pas 75 récifs espacés d'un kilomètre, qu'on puisse décemment laisser les bateaux traverser.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur. On va revenir sans doute, mais l'administrateur des affaires maritimes souhaite quand même apporter une précision sur ce projet.

Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime

Je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de décision qui est prise actuellement et ce que redoute finalement le préfet maritime et vous l'avez bien compris, c'est l'accumulation de vecteurs dans le champ. C'est ça le problème. Ce n'est pas la pratique isolée, c'est l'effet d'aubaine d'aller concentrer des mobiles dans un lieu où on sait pertinemment qu'il sera plus difficile d'aller porter secours. Mais il n'y a pas de décision de prise et on est en train de réfléchir à la meilleure solution, et notamment pour les professionnels, pour ceux qui vivent de la mer de ne pas être paralysant pour autant que la sécurité est garantie. Je crois que vous m'avez mal compris ou mal entendu, mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Attendez. Il va vous repréciser ses propos.

Dimitri Rogoff, Normandie Fraicheur Mer

... Par lequel vous venez de nous dire que ce sera un gros souci de navigation. Parce qu'il y aura un pieu tous les kilomètres. Vous êtes déjà sur le sujet de dire que la navigation ne sera pas autorisée dans le parc éolien, ni la plaisance, ni la pêche.

Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime

Je viens de vous dire que le point de vigilance du préfet maritime qui est responsable de l'organisation des secours, c'est la crainte que cet effet d'aubaine, cette accumulation de vecteurs nautiques dans le parc génère plus de difficultés pour organiser les secours. Mais je distingue bien la pratique professionnelle de la pratique de plaisance. Et s'agissant de la pratique professionnelle, j'ai dit tout à l'heure que rien n'était décidé et que nous étions en train de réfléchir et qu'à T+18 nous attendions des propositions du lauréat et des professionnels, des éléments d'aide à la décision, notamment la question des câbles. Vous savez qu'il y aura des câbles qui vont être concentrés vers un point de livraison. Pour les arts traînants, c'est déterminant. Il y aura certainement des endroits pour lesquels nous serons obligés d'interdire vraisemblablement, l'endroit où les câbles seront concentrés. Il y a peut-être des endroits où on pourra permettre une pratique de la pêche. Il faudra effectivement voir quel effet d'accumulation des vecteurs. Est-ce qu'il faudra contingerer les navires dans le secteur, je ne sais pas deux à trois dragues à coquille, une dizaine. Il y a des systèmes qui peuvent se réfléchir, mais pour l'instant rien n'est arrêté bien évidemment.

Dimitri Rogoff, Normandie Fraicheur Mer

Vous pensez nous donner une réponse quand au plus vite.

Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime

Je crois que je vous ai répondu tout à l'heure il y a 1h il me semble. J'ai donné des pistes de réflexion. Le cahier des charges prévoit T+ 18 au plus tard pour les outils d'aide à la décision. Et dès que nous aurons des éléments le préfet maritime prendra la régulation qui s'impose, la réglementation qui s'impose, autorisation, interdiction, régulation dès qu'il le pourra.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur l'administrateur merci. Je crois qu'en ce qui concerne la voile... Nous allons passer à une autre activité nautique. Nous allons remercier M. Even, le président de la ligue de Basse-Normandie et on va passer si vous voulez la parole à Monsieur Siquot qui doit être là encore. Monsieur Siquot, qui est le délégué départemental de la fédération des pêcheurs plaisanciers. Voilà est-ce que vous pouvez monter ou de votre place monsieur Siquot. Merci.

Michel Siquot, Président comité 14 des pêcheurs plaisanciers

Je suis Michel Siquot. Je suis président du comité 14 des pêches de loisirs. Donc je vois que j'ai des adhérents dans la salle puisque Courseulles-sur-Mer est bien représenté. Nous, notre souci, au niveau de la plaisance, comme disait mon ami Nicaise, tous les plaisanciers, on est à 95 % ce sont des pêcheurs qui vont jusqu'à 6 miles. Ensuite, en hauturier, il y a peut-être 5 %, 6 % peut-être qui sont en hauturier. Mais, le plus important pour nous c'est que pendant tous ces travaux, il va y avoir des bateaux, qui vont travailler en zone. Et dans cette bande, des 4 miles, quelle va être la réglementation ? Parce que moi je représente, sur le Calvados, mais entre Courseulles-sur-Mer et Ouistreham, toutes les villes ont des clubs de pêche, ont des clubs de plaisance. Justement c'est là que je voudrais savoir : si vous allez mettre des interdictions de naviguer dans la journée, parce que la plaisance elle est quand même entre 1 et 5 miles, pour les pêcheurs. Pour un exemple bien précis, on a le départ de la course dimanche à Caen. Et bien on a une interdiction de naviguer nous la plaisance, et je pense aussi les professionnels entre Ouistreham et Hermonville. Alors là c'est pour un temps bien minime. Les travaux, ça va être sur des années. Et j'aimerais qu'on me dise s'il y aura des restrictions de navigation pour la plaisance pendant tout ce temps.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur Siquot. Je vais donner la parole à M. Cousin qui a apparemment une réponse à vous donner. Même si déjà Monsieur l'administrateur représentant le préfet maritime a déjà bien précisé les choses et a dit dans quels délais une décision pourra le cas échéant être prise.

Brice Cousin, wpd

Je voulais juste préciser une chose parce que ça fait plusieurs fois que je l'entends. Le parc est au-delà des 6 miles. Il est entre 6 et 12 miles. Ça fait plusieurs fois que j'entends : le problème c'est que le parc est à 3 miles. Ce n'est pas le cas. Le parc est à plus de 6 milles. La première éolienne est à 6 miles puis ensuite on est entre 6 et 12 miles. Si 95 % de la plaisance se situe dans les 6 miles, c'est une minorité qui est concernée. Pour ce qui concerne la réglementation, Monsieur l'administrateur des affaires maritimes a déjà répondu et je ne veux pas interférer avec cela.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Vous voulez préciser quelque chose, Monsieur Chevalier ?

Jean-Michel CHEVALIER, Adjoint au Préfet Maritime

Peut-être un point supplémentaire concernant l'information nautique qui existe. Lorsque des navires travaillent dans une zone donnée, quand une drague excavatrice ou aspireuse travaille, il n'y a pas nécessairement une réglementation qui est prise pour interdire une zone autour. Il n'y a pas d'arrêté-bulle. En revanche, ce que doit l'autorité maritime, c'est informer les usagers qu'il y a des travaux. Qu'il convient de faire un large tour. Et nous appliquons la réglementation de droit commun cela veut dire que les navires qui ont une capacité de voile restreinte, je m'adresse à quelques marins, donc qui arborent des marques de jour et de nuit, et tout usager sait, il doit s'écarter d'un navire à fort tirant d'eau, difficile à manœuvrer. Après cela dépendra de la manière dont le lauréat va organiser les travaux. Est-ce qu'il aura un navire de temps en temps ou est-ce que c'est une concentration de navires dans un espace donné ? Je n'ai pas les éléments de réponse.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur l'administrateur. Monsieur Siquot, vous voulez rajouter quelque chose ?

Michel Siquot ,Président comité 14 des pêcheurs plaisanciers

Oui, je voudrais ajouter quelque chose parce que vous n'avez pas répondu à ma question. Excusez-moi. Pour la plaisance, je vous ai dit que les gens étaient entre 1 et 6 miles. Mais dans cette bande de navigation, là il y aura bien des bateaux qui vont travailler, sur les éoliennes. C'est là que je veux dire est-ce qu'il y aura... Parce que tous les plaisanciers sont malheureusement, ce ne sont pas tous de grands marins. Malheureusement. Est-ce que là il y aura des bandes ou au départ de Ouistreham ou au départ de Courseulles, c'est ça ma question ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je crois qu'il y a deux aspects dans la question si je comprends bien. D'abord, il faut que vous disiez d'où viendront les bateaux qui feront les travaux. À ma connaissance, j'ai compris qu'ils viendront plutôt de Cherbourg que de Courseulles-sur-Mer. Mais il y a la question des travaux du raccordement du parc éolien à terre. Et là il y aura effectivement une perturbation. Alors est-ce que vous pouvez répondre sur ces deux aspects ?

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Sur les navires d'installation du parc qui sont de gros navires peu manoeuvrants, ils pourront être accompagnés de navires plus petits. Il y a effectivement deux gisements potentiels. Il y a le port de Cherbourg qui sera le port d'installation base. On pourra avoir des navires qui seront en relâche au Havre. On aura plutôt un transit depuis le large, concernant les ports évoqués de Courseulles-sur-Mer, de Port en Bessin, et des ports côtiers en face du projet. Et puis après ponctuellement pendant la phase de travaux il n'est pas exclu non plus qu'on ait des navires de transit personnel qui viennent justement Caen-Ouistreham, et qui empruntent comme on dit les chenaux consacrés pour rentrer dans ces ports. Donc effectivement il y aura un sur-nombre de navires. Il n'est pas qualifié aujourd'hui. Mais il y aura plus de navires en phase de travaux que ce qu'on observe aujourd'hui quotidiennement. Ça, c'est pour

l'aspect de navires dans la bande qui va séparer le futur parc de la côte. Mais finalement, l'essentiel des grands navires viendra du large correspondant à ces gisements-là puisqu'ils viendront du Havre ou de Cherbourg par exemple. Il y a un deuxième aspect qui a été évoqué peut-être que cela complétera la question effectivement, c'est que le câble de raccordement du parc doit atterrir sur la côte. Pour l'instant le faisceau d'atterrage n'est pas arrêté. RTE viendra vous donner, nous donner des éléments concernant ce faisceau d'atterrage. Il y a des dispositions aujourd'hui qui ont été prises, mais rien n'a été arrêté aujourd'hui à ce que je crois. Et eux aussi ont une obligation de concertation sur le sujet et d'études. Donc ce couloir d'atterrages qui va correspondre bon an mal an à 200 ou 300 m de large puisqu'on nous indique que pour pouvoir ramener le courant à terre il faut environ des câbles séparés de 100 mètres chacun lorsqu'on a des fonds de l'ordre de 30 mètres. Donc effectivement il y aura une contrainte travaux, d'installation du câble, au moment du raccordement du parc.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Est-ce que Monsieur Serna veut rajouter quelque chose ? Monsieur Serna est de RTE et connaît bien les problèmes de raccordement même si la décision n'est pas encore prise là non plus.

Gilles Serna, RTE

Gilles Serna, réseau de transport d'électricité. Donc effectivement, comme l'a expliqué Monsieur Pagot, aujourd'hui le tracé n'est pas arrêté. Nous avons trois itinéraires à l'étude en concertation sous l'autorité de la préfecture de région. Et donc courant septembre-octobre, la concertation devrait choisir le fuseau et c'est la préfecture de région qui validera la synthèse et le fuseau de moindre impact. C'est bien en 200-300 m, ce qu'a évoqué Monsieur Pagot. Les travaux vont s'étaler durant la saison estivale pour pouvoir réaliser ces travaux.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci, Monsieur Serna. Si vous permettez, on va continuer puisque l'heure avance et les questions ont été nombreuses. Les exposés riches. Par un exposé de Monsieur Auzou, de la SNSM qui va quant à lui nous préciser quels sont les problèmes auxquels il réfléchit en ce qui concerne l'organisation et les interventions de la société nationale de sauvetage en mer.

Philippe Auzou, délégué départemental SNSM du Calvados

Mesdames Messieurs, je me présente Philippe Auzou, délégué départemental de la SNSM pour le département du Calvados. La SNSM dans le Calvados, c'est 8 stations permanentes et 15 stations saisonnières sachant que les stations saisonnières sont consacrées à la surveillance des plages et puis ce n'est pas l'objet du débat aujourd'hui. Je mettrai entre parenthèses que nous avons un centre de formation qui forme des nageurs sauveteurs. C'est toujours très important de le préciser. Je parlerai plutôt de nos stations permanentes et surtout celles qui vont être concernées au plus près du parc éolien. Il y a trois stations principales qui vont être concernées, c'est-à-dire qu'il va y avoir Port en Bessin dont le président est ici présent la station de Courseulles-sur-Mer dont le président est aussi présent et la station d'Ouistreham, mais malheureusement M.Lelandais n'a pas pu venir et je crois qu'il n'est pas là. Ce sont les trois stations qui vont être concernées. Je dirais que le métier de sauveteurs en mer, ce n'est pas le parc éolien en lui-même qui va changer fondamentalement son rôle. Son rôle c'est au plus vite d'aller sauver un navire en difficultés ou

des personnes en difficulté. La problématique particulière du parc éolien ce sera peut-être, si on est amené à intervenir à l'intérieur du parc et donc dans ce cadre-là, c'est vrai qu'aujourd'hui, nos sauveteurs bénévoles n'ont pas du tout l'expérience d'approche d'un fût d'éoliennes. Est-ce qu'il y aura des équipements particuliers à mettre en place sur nos navires ou sur les points d'atterrissage sur les mâts ? Ce sont des questions qu'on se pose et qu'on pose au consortium. Nous avons eu déjà des contacts avec le consortium et je pense qu'ils vont répondre très rapidement à nos questions. On a émis également le souhait peut-être de se rapprocher des stations qui sont également proches de champs éoliens existants, qui pourraient nous apporter leurs expériences dans le cadre des interventions dans ces zones un peu particulières. Pour notre part, notre rôle c'est l'intervention, le sauvetage et nous continuerons d'assurer cette mission bien sûr avec toute la rigueur, le sérieux, que l'on peut faire pour ce genre d'intervention. Voilà si vous avez des questions...

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Monsieur Auzou, est-ce qu'il y a des questions à poser au représentant de la SNSM ?

Pas de question ? Il me reste à vous remercier Monsieur le Président. Tout le monde est satisfait. On va passer à une des dernières questions, il y a d'abord le problème des plongeurs. Et je vais demander si Monsieur Olive, le président Olive est là, le cas échéant Monsieur Chambry le président du club de Bayeux. Est-ce que vous pouvez Monsieur Olive monter jusqu'au pupitre ou de votre place.

Jean Olive, Président de la Fédération des plongeurs

Je vais démarrer alors. En Normandie on représente 6000 licenciés. On a à peu près 80 clubs et on est réparti sur toute la côte. Ce qui m'inquiète un petit peu dans votre parc, c'est notre impossibilité de le traverser puisque régulièrement on a des entraînements en profondeur pour les clubs qui sont sur la côte. Cela fait faire un détour important. Alors est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen d'avoir un chenal de traversée un peu comme pour la plaisance. Est-ce que cela pourrait être étudié ? Éventuellement. Derrière on a des épaves, et même une épave intéressante dans le parc. Donc je pense que ce sera un accès interdit forcément. Mais nous on est obligé d'aller plus loin. On est dans la zone des 40 pour nos exercices et ainsi de suite. Notre fédération est disponible pour travailler et réfléchir un petit peu à cette question de traversée. Par contre, on parlait tout à l'heure d'une étude d'impact sur le fond. On est très équipé en biologistes, en plongeurs qui ont travaillé sur les îles Saint-Marcouf, sur Chausey et ainsi de suite. Et on travaille et on reconnaît. Et on peut faire un état des lieux et participer éventuellement à ce travail d'étude, avant et après, ou au fil des années.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci président. Je vais demander au maître d'ouvrage s'il a déjà réfléchi à ce genre de questions. Je pense qu'il y a quelqu'un tout à fait compétent. Il est en train de prendre le micro il va pouvoir vous répondre Monsieur Pagot.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Je ne sais pas si cela relève de la compétence. En l'occurrence, on y a un peu travaillé effectivement sur des problématiques liées au champ traversé. Encore une fois, je pense que la réponse vaut pour la plaisance comme pour les activités nau-

tiques loisirs. En l'occurrence il y aura des propositions qui seront faites. Je ne suis pas tellement inquiet sur le sujet. Après on peut resituer le parc comme un objet lui-même de plongée à terme puisque cela constitue un effet récifal de protection. Il y a potentiellement un intérêt. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure pour des raisons de sécurité, mais aussi de sûreté, les propositions qu'on imagine aujourd'hui sont une interdiction d'accostage sur les éoliennes ou voir même de mouillage à proximité des éoliennes. Je pense que cela relève plus de la sécurité maritime, mais là-aussi nous aurons des éléments de discussion si on a un jour 40 bateaux de plongée au pied de chaque éolienne. Ce sera un petit peu compliqué à gérer aussi pour nos navires de maintenance. On a donc une vision pragmatique d'opérateur qui demande aussi à avoir de la sécurité pour ses propres navires d'exploitations qui seront sur zone. Mais encore une fois je pense que la réponse a été donnée à plusieurs reprises. La traversée c'est un sujet dont on doit discuter, mais qui n'est définitivement pas fermé et qui n'a pas beaucoup de raisons à ce stade de l'être. On a eu des arrêtés historiques à 30 mètres taille de navires autorisés à traverser les parcs à proximité. Après le super tanker, je ne pense pas qu'il est intérêt à venir jouer les dominos. Sur le deuxième aspect de mise à disposition de plongeurs biologistes, je remettrai les palmes le jour où on fera des suivis, je pense qu'on y associera des associations, des universitaires dans le cadre du programme de suivi. Alors ce n'est pas tout de suite. Parce qu'on aura un parc en installation, on le disait, on l'espère autour de 2017-2018. Cela laisse le temps de préparer les plombs. Mais néanmoins on imagine effectivement que les suivis sur le long terme feront intervenir vraiment le tissu local, les scientifiques, associatifs, parce que ce sera quelque chose de récurrent et qu'au final c'est toujours les gens qui connaissent la zone qui la comprennent mieux et qui rendent le mieux compte. On aura des choses ponctuelles, des bureaux d'études très structurées, avec des levées scientifiques plus formatées. Mais ce type d'information et ce type de suivi on pourra l'organiser avec le tissu local. Je pense que ce sera quelque chose d'envisageable.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Est-ce que ces propos répondent à vos préoccupations. Vous souhaitez reprendre la parole ?

Alain Chambri, Président du club de plongée de Bayeux

Monsieur Chambri, président du club de Bayeux. Juste une petite question. Lors de l'installation de ce parc éolien, quel sera l'impact éventuellement sonore au fonds sous-marin et qu'elle sera éventuellement la zone d'exclusion au niveau du parc et de son environnement ?

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Vous souhaitez répondre aussi Monsieur Pagot ?

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Je peux apporter des éléments aussi. Vous parlez d'un point de vue humain plongeur, nous sommes d'accord ?

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Humains ou mammifères marins ?

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Ce n'est pas la même sensibilité. En l'occurrence. Je vais répondre pour les plongeurs. Il est vraisemblable que dans le cadre de l'installation des éoliennes, on aura des zones d'exclusion de toute activité et en particulier sans doute des plongeurs qui sera à définir. On a des abaques qui sont ceux de la marine nationale pour le pétardage d'engin de guerre, des choses comme ça, qui sont connus. J'imagine que ce sera du même ordre c'est-à-dire 300 m jusqu'à 1 nautique. En l'occurrence ce périmètre de sécurité il existera déjà au titre de la navigation donc pas de raison d'y retrouver des plongeurs non plus. Mais il y aura effectivement des périmètres de sécurité nautique des bruits émergents qu'on soit en forage ou en travaux sous-marins. Comme cela a pu être évoqué.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Merci bien. Je voudrais évoquer maintenant une dernière question. Le représentant de la direction générale de l'aviation civile n'a pas pu se rendre disponible ce soir, pour des raisons personnelles. Il avait été prévu au programme comme vous avez pu le voir. Donc il ne pourra pas s'exprimer, mais un des membres de la commission a rencontré cette administration. Et je n'en dirai pas plus en disant qu'il n'y avait pas de problème particulier en ce qui concerne la circulation aérienne. De toute façon s'ils peuvent venir à une autre réunion, ils viendront s'exprimer eux-mêmes. On va vous lire une autre question qui a été posée avant la réunion concernant le poids du béton au pied des pieux, mais là c'est une autre question. Monsieur Guillaume Rouquet de Courseulles-sur-Mer pose la question suivante : « je me demande quelles sont les peintures sous-marines utilisées sur les pieds des pylônes des éoliennes. Quels seront les moyens utilisés pour lutter contre la corrosion, anodes sacrificielles, protection cathodique ? Quel impact sur l'environnement ? La vie animale pourra-t-elle s'y développer ? Les champs magnétiques produits ne dérangent-ils pas les animaux ? Attendons des retours d'expérience sur l'évolution de la vie animale et végétale dans un parc éolien ? Pouvons-nous concilier une énergie renouvelable avec une énergie non polluante, c'est-à-dire l'exploitation d'une énergie propre qui utilise le vent est non polluante sans détruire la vie dans l'environnement dans laquelle elle est implantée voire même la création d'un nouvel écosystème ? » Voilà une belle question.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

À tiroirs. Je vais essayer de me souvenir de tout.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

La première, c'est le problème de la corrosion et de la protection des peintures qui le cas échéant peuvent être corrosives.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Les fondations de nos pieux ne seront pas peintes. Donc pas de peinture antifouling, pas de tributylétain et autres produits antibiotiques, si je puis dire, sur ce type d'infrastructures. Ça, c'est la première chose. On envisage effectivement d'avoir des protections de type anode sacrificielle et le dimensionnement de ces anodes. Pardon. On a des couples électriques dans l'eau entre les métaux qui font que ces métaux peuvent se corroder plus vite. Cela peut créer des trous lorsque vous mélangez un inox avec un aluminium, les pêcheurs savent cela parfaitement. Vous pouvez vous retrouver rapidement avec un trou au fond du bateau. Donc on essaie de protéger par des couples électriques, des dissolutions électriques d'anodes qui se sacrifient d'où le « sacrificielle », pour éviter que cette corrosion électrique ne touche le métal lui-même, mais plutôt emporte cette anode. C'est le principe. On détruit un objet

qu'on a prévu pour éviter de détruire celui qu'on voudrait laisser. C'est l'anode sacrificielle. Ces anodes sacrificielles sont soumises à une réglementation quant à leur composition. Et donc aujourd'hui dans le cadre de la dilution, de la diffusion des éléments métalliques qu'il représente ne constitue pas de flux majeur de polluant. À ce titre là, on en retrouve dans tous les ports. Ce n'est pas le meilleur exemple les ports, mais en l'occurrence il y a une réglementation associée et on peut répondre à ce jour pas de pollution associée à ce type d'anode sacrificielle positionnée sur les mâts. La question suivante est corrélée. C'était de dire est-ce qu'on va avoir de la fixation de la vie sur ces monopieux, sur ces fondations ? Alors par retour d'expérience, là on pourra laisser parler DONG, en particulier sur le site de HoensRev qui a fait l'objet de plusieurs années je crois que c'est au moins trois voir six, années dans le cadre du suivi des espèces benthiques associées au développement de ce parc. Mais néanmoins pour avoir plongé sur la zone, travailler sur des développements de récifs artificiels pas très loin ici, on peut estimer que sur ces structures lisses, ce n'est pas du béton on va voir une première colonisation à six mois, à un an, de premiers organismes vivants fixés. Et dans ce type d'infrastructures et cela ressemble finalement à une épave entre trois et quatre ans on atteint un équilibre biologique de ce qu'on l'appelle le fouling, c'est-à-dire de la colonisation des structures. On peut avoir des moulières, des gorgones, on peut avoir toutes sortes de choses et en tout cas on a une création d'un microécosystème local sans synergies entre elles de ce qu'on peut en estimer aujourd'hui. À 1 km de distance on ne crée pas un effet parc à 75 km² et pas non plus de ressources associées, mais simplement avec des monopieux plantés tous les kilomètres. Mais oui on aura de la colonisation. Oui on aura des espèces spécifiques et un peu de création, de diversité biologique. On peut le regretter ou l'envisager comme un élément de compensation interne associé à des récifs artificiels ou des choses comme ça. Ça, c'est vraiment dans le développement. Oui il aura de la création sur ces parcs.

Jean-Louis Chérel, membre de la CPDP

Donc, vous répondez à la question si nous avons des retours d'expérience sur l'évolution de la vie animale et végétale dans un parc.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Oui on a des retours d'expérience sur toute forme d'infrastructure qu'on émerge et celle-ci en qualité d'inerte au sens contaminant, constitue des structures qui sont colonisées et qui à terme développe un écosystème propre organisé, végétal dans les premiers mètres. À partir de 15-20 mètres, on va voir disparaître les algues et on aura plutôt un écosystème de type faune benthique fixé.

Claude Brévan

Bien maintenant vient, je crois, le temps de la conclusion de cette réunion. Je pense que vous avez posé beaucoup, beaucoup de questions. Excusez-moi oui Monsieur Lefevre, une dernière question allez-y. Je vous en prie.

Daniel Lefevre, comité régional des pêches

On a eu l'occasion d'en parler à différentes reprises évidemment avec les opérateurs, concernant la pêche. Mais cela s'est fait dans d'autres domaines dans la baie du Mont-Saint-Michel, Port 2000 pour ne citer que les grands projets d'infrastructure en mer. Est-ce qu'il serait possible, bien sûr cela va coûter, de pouvoir disposer, alors

peut-être, après le débat public, peut-être dans le cadre de l'enquête publique pour le coup. Est-ce qu'on pourrait avoir tout simplement une maquette comme savent très bien faire les gens qui font de l'offshore avec les plate-formes pétrolières. Allez c'est 75 kilomètres carrés vous voyez cela à 1/10^e je ne sais pas avec 1/1000^e excusez-moi. Est-ce qu'on pourrait matérialiser avec plexiglas, les fondations, les passages de câbles. Se serait fort intéressant de pouvoir palper... vous allez me dire il y a la 3D. La 3D c'est bien. Mais quelque chose qu'on pourrait palper, comme ils ont su le faire pour le port du Havre et, comment dirais-je, la baie du Mont-Saint-Michel où il y a des maquettistes qui ont recréé grandeur nature l'effet courants. Vous connaissez un peu tout cela. Cela pourrait être intéressant qu'on puisse toucher de visu, même pour les affaires maritimes et la préfecture, ce serait intéressant si on ne peut pas disposer d'une maquette. Cela existe. L'offshore le fait très bien en matière de pétrole. Est-ce qu'on pourrait disposer d'une maquette exposée, qui ferait le tour des ports concernés et exposée, pour que les gens puissent se rendre compte, y compris la côte quand même. Une partie de la côte au moins. Avec le câble RTE parce que là j'interpelle RTE. Ce serait quand même palpable. C'est une suggestion que je fais. Les maquettes des fois, ça peut largement aider. Ça, c'était la première chose. Deuxième chose c'est pour le directeur des affaires maritimes. Et là c'est une question professionnelle. Si demain, il y a exclusion, etc. de bateaux de pêche pendant la construction et peut-être même pendant l'exploitation, il y a des bateaux, vous le savez l'aspect sécurité concernant notamment la catégorie s'ils veulent aller plus loin il faudra qu'il change de système de catégories de navigation. Avec la dromede sauvetage, etc. Est-ce qu'on pourra entamer un débat avec vous pour ces bateaux impactés puisse profiter d'une catégorie, ce qu'on appelle la deux bis moyennant certains investissements pour aller un peu plus loin, s'ils sont vraiment exclus d'une zone définitive ? C'est quand même important. Cela s'adresse aux spécialistes des affaires maritimes.

Guillaume BARRON, Directeur adjoint, Délégué à la mer et au littoral

C'est une question assez technique effectivement. Je renverrai à la doctrine de la CRS, la commission régionale de sécurité, compétente auprès du directeur interrégional de la mer. On fera remonter cette question. Vous savez que c'est un sujet qui est assez, les catégories qui sont des sujets sensibles puisqu'ils touchent à la sécurité des marins. Donc c'est avec beaucoup de précautions qu'il vous sera répondu par le directeur.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci . En va conclure si vous le voulez bien. Il va falloir quand même qu'on s'arrête.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Un mot simplement parce que j'adhère à cette méthodologie pédagogique vraiment. Et juste pour donner un ordre de représentation, car comme vous dites c'est difficile d'appréhender 70, 75, 80 km en mer, j'ai fait le calcul l'autre jour. Vous prenez 50 m², un appartement moyen et vous plantez un bic tous les mètres. Non c'est moins drôle de le faire chez soi. Mais c'est pour pouvoir visualiser ce que ça représente en termes de taille cela est déjà une première approche intellectuelle. Et puis après nos amis de wp dont une très jolie maquette, ce n'est pas celle de Courseulles, mais en l'occurrence c'est tout à fait pédagogique aussi et je pense qu'à terme ce sera des outils qu'on sera en capacité de déployer.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Allez une dernière question Monsieur. Et puis ensuite on va quand même s'arrêter.

Christian BOIZARD, membre du CERSUB

Christian Boizard, plongeur, membre du CERSUB à Bayeux. Le club de plongée de Bayeux. Je suis déjà bien content d'avoir de l'aide derrière moi parce que je me sentais un peu seul. Mais j'avais une autre question à poser. Qui ne me concerne pas et qui ne concerne pas la plongée. Mais j'ai Monsieur François Galy de Cherbourg qui s'occupe, qui est directeur du groupe études des cétacés du Cotentin. Qui m'a dit s'il y a des questions posées sur les mammifères marins, tu prends des notes et tout ça. Quand j'ai vu déjà de M. Françoise qui a dit que les mammifères marins, ce sont les pêcheurs. Je suis tout à fait d'accord, mais ça ne résout pas mon problème. Et les sourires un petit peu qu'on a eu après je me suis dit qu'est-ce que je dois répondre à ce gars-la. Quelle est votre attitude au niveau des mammifères marins un peu comme il y a eu sur le gomn avec le radar de Ver sur Mer, sur les oiseaux ? Est-ce qu'il y a eu quelque chose sur les cétacés ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y aura une réunion spécifique sur ces questions. Ces questions propres à l'environnement. Sur lesquelles ce sera un peu plus approfondi. Alors vous pouvez peut-être déjà donner une réponse extrêmement rapide. Ce sera vraiment dans une autre réunion que ce sera abordé.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Une très rapide réponse en trois points. On bénéficie aujourd'hui des études nationales sur les observations de mammifères marins en mer. Il y a une manière de savoir où ils sont et quand ils sont là. Ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'on est en train de réaliser des modèles mathématiques de dispersion acoustique pour nos travaux et pour voir quelle émergence nous aurons sur ces types de compartiments et d'autres. On parlait des poissons tout à l'heure. Et enfin avec cela on pourra prendre les précautions nécessaires à l'élaboration. On est évidemment en contact avec le GECC.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

La toute dernière.

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Il est représenté, mais ils ont fait parti de nos études et nous sommes toujours en contact avec lui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors là c'est vraiment la toute dernière.

Participant

Quid de la sécurité dans le cadre Vigipirate. Cela fait plusieurs années que j'essaie de rentrer pour aller visiter le barrage de la Rance. À chaque fois, cela m'est refusé à

cause du problème Vigipirate. Alors comment organisez-vous la sécurité vis-à-vis de Vigipirate alors que vous avez des câbles, vous avez un plongeur, il fait sauter le truc.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors ça c'est une colle ?

Jean-Philippe Pagot, EDF EN

Non non. Alors là on se rapproche plus des problématiques de sûreté du parc. Vigipirate étant un élément de sûreté. Vigipirate est déployé par l'État, avec les moyens de l'État dans le cadre d'infrastructures sensibles, c'est valable pour les centrales nucléaires exploitées par EDF, c'est valable pour toute une série d'infrastructures sensibles, je pense à des ponts, quelque chose comme ça. L'État est impliqué dans la surveillance et la sécurité de ces infrastructures sensibles. Néanmoins au titre de notre sûreté. Il ne suffit pas non plus d'avoir une attaque terroriste très ciblée, mais on peut avoir de la dégradation ponctuelle. On a toute une série... Voilà, plongeurs. On a toute une série d'outils de surveillance du parc qui sont dédiés à nos moyens de surveillance et d'intervention et qui seront aussi alloués à ce type de problématiques qui sont la sûreté. Pour les câbles, ils ont vocation à être ensouillés. Il faudrait gratter fort sur le fond pour les retrouver. Mais néanmoins on y fera attention.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

De toute façon Monsieur je crois que les questions qui relèvent de la sûreté et un peu de la sûreté de l'État, elles ne seront pas débattues d'une manière complètement publique et pour des raisons assez évidentes. Très très rapidement quand même avant de conclure je vais faire moi deux demandes au maître d'ouvrage. La première c'est quand même de clarifier quand même cette histoire, la possibilité d'approcher des éoliennes et de la distance. Parce qu'on ne peut pas rester sur quelques-uns qui disent 50 m et vous qui dites un mile. Ou l'inverse. Il faut absolument que cette histoire-là soit clarifiée. Dans quelles conditions vous avez approché à 50 m ? Et quelle est la règle générale ? Et là il faudra que vous apportiez la réponse pour la prochaine réunion. L'autre demande, elle concerne quelque chose que vous répétez très très souvent en disant qu'on a des retours d'expérience. Alors oui, mais lesquelles ? Et comment ? Moi je trouverai extrêmement intéressant que vous fassiez des fiches sur ces retours d'expérience plus précis que ce que vous dites. Parce que pendant suspension ou quand comment vous passez dans quel endroit ? Dans quel cadre ? Moi les travaux que j'ai lus très franchement sur le développement des poissons autour des éoliennes cela ne m'a pas tellement convaincue pour ne rien vous cacher. Alors c'est que probablement je n'ai pas lu les bons travaux. Mais s'il y en a, mettez-les, traduisez-les. En plus ils étaient en anglais dans ce n'est pas extrêmement facile à lire. Mais faites des fiches très précises. Vous citez vos sources. Vous dites ce qui s'est passé. Pourquoi à tel endroit on autorise telles choses ? Pourquoi à tel endroit on ne l'autorise pas ? Dans quelles conditions ? Vous ne pouvez pas faire sans arrêt référence à des retours d'expérience alors qu'on ne sait pas de quelle expérience il s'agit. Donc je vous demande de faire ça. Mais pas forcément pour la prochaine réunion bien évidemment. Mais en tout cas au fur et à mesure il faut que vous vous mettiez à ce travail-là pour qu'on puisse un peu se caler là-dessus pour savoir de quoi on parle. Cela me paraît important.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Je vous précise un point sur les aspects navigation d'approche. On ne pourra que citer des exemples. La règle, elle reste à définir.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a eu une affirmation que c'était 1 mile. Là vous avez dit que c'était 50 m. Bon très bien sur quoi vous vous caliez.

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Sur ces cas-là clarifier les positions dans lesquels...

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Sur quoi vous vous caliez

Bernard GUITTON, directeur, EDF EN

Ce sera une suite effectivement d'exemples.

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

Cela paraît tout à fait nécessaire de faire cela. Cette réunion a été, je crois, assez passionnante. Il reste bien évidemment beaucoup de choses à faire, comme il y a des structures de concertation un peu plus réduites avec le milieu des pêcheurs. Vous aurez toutes vos réponses. Moi je voulais simplement dire que ce n'était pas fini bien évidemment. Qu'il y a une réunion qui a lieu le 23, qui est sur le raccordement terrestre et les aménagements portuaires et je crois que cela vous intéresse évidemment. On retrouvera vraisemblablement une partie du public qui est ici. Une nouvelle réunion de présentation générale du projet le 29 pour que les résidents secondaires puissent être là. Puisqu'on sera à une période de vacances. Et puis une réunion thématique sur les impacts économiques les emplois et les filières industrielles. Et c'est vrai que cette réunion, elle a surtout été tournée vers les emplois liés à la fabrication de la filière construction des éoliennes. Et que c'est quand même intéressant que soit réabordée la question des emplois liés directement à la pêche et à l'économie qui en découle. J'espère qu'on aura évidemment l'occasion de se revoir. N'hésitez pas à poser des questions sur le site. Vraiment, il y a des réponses qui seront apportées à toutes les questions. Je suis très vigilante sur les réponses quand elles me paraissent insuffisantes, je le fais savoir. Le maître d'ouvrage très très facilement je dois dire, les complète. Et surtout il faut que vous ayez des réponses à toutes les questions que vous pouvez poser dans la mesure où on est capable de répondre complètement à ces questions à l'instant, au moment où la personne vous formule un début de réponse. Je vous remercie beaucoup de votre attention. Je remercie aussi les intervenants et particulièrement Monsieur Chevalier et Monsieur Barron de leur participation à cette réunion.

Fin de la réunion à 21h15